155
courant alternatif
JANVIER 2006 – 2,30 €
Mensuel édité par l'ORGANISATION COMMUNISTE LIBERTAIRE

La véritable scission dans AC !

La politique répressive du pouvoir

Où va la CGT ?

Afghanistan – Irak Une guerre robotisée

M 01292 - 155 - F: 2,30 €

COMMENT FONCTIONNE « COURANT ALTERNATIF » (C.A.) ?

*Un week-end par mois, une **Commission-Journal** (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une réunion où sont prises des décisions concernant les activités de l'OCL. Le collectif organisateur immédiatement après la CJ, rédige un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.*

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à OCL/Égrégore – BP 1213 – 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.

COMMENT CONTACTER L'ORGANISATION COMMUNISTE LIBERTAIRE ?

BRETAGNE
OCL c/o Clé des Champs
B.P. 20912,
44009 Nantes cedex 1

CENTRE
La Commune,
B.P. 1228
45002 Orléans cedex

ÎLE DE FRANCE
Groupe anarchiste communiste spartacus c/o collectif libertaire 95 « L'insurgé »
B.P. 70118
95310 St-Ouen-l'Aumone

MIDI-PYRÉNÉES
OCL c/o Canal Sud
40, rue Alfred Duméril
31400 Toulouse

NORD
OCLB c/o
La Mouette Enragée,
B.P. 403
62206 Boulogne s/mer cedex

NORD-EST
OCL c/o Égrégore
B.P. 1213
51058 Reims cedex

NORMANDIE
CRAS, B.P. 5164
14075 Caen cedex

PAYS BASQUE
Acratie, BP 23
64130 Mauléon

RHONE-ALPES
« Courant Alternatif »
c/o Maison de l'Écologie
4 rue Bodin
69001 Lyon

SUD-EST
La Galère
B.P. 74217,
06131 Grasse cedex

Écrire au journal pour contacts à :
Figeac, Limoges, Poitou, Saint-Nazaire, Strasbourg, le Trégor…

OCL c/o Clé des Champs
BP 20912 – 44009 NANTES cedex 1
Mél : oclibertaire@hotmail.com

Site web : http://oclibertaire.free.fr/

COMMENT S'ABONNER À C.A. ?

Abonnement 1 an (10 numéros)	25,00 €
Tarif réduit (pour toutes sortes de fauché-e-s)	15,00
Abonnement de soutien	30,00 €
Abonnement à l'essai (3 n°s)	5,00 €

Gratuit : 1 numéro sur demande

En nombre pour la diffusion :

2 ex.	45,00 €
3 ex.	65,00 €
5 ex.	100,00 €
10 ex.	180,00 €

Chèques à l'ordre de « La Galère » OCL / Égrégore
B.P. 1213 – 51058 Reims cedex
Souscription permanente pour CA :
CCP La Galère 38-77 P 023
Chalons-s/Marne

SOMMAIRE

3 **ÉDITO**

ÉMEUTES
4 Entendez-vous dans nos banlieues . mugir ces féroces barbares !
7 Tous ensemble, refusons de laisser . punir les pauvres

CORSE
7 Soutien à Ivan Colonna

SOCIAL
10 Où va la CGT ?
11 La grève du 22 novembre à la SNCF
13 La véritable scission dans AC !

SOCIÉTÉ
16 GPS : Gaffe à la police spatiale
17 **RUBRIQUE BIG BROTHER**

SANS FRONTIÈRE
18 D'Afghanistan à l'Irak, une guerre robotisée

NUCLÉAIRE
18 Le débat public : une mascarade

SOCIÉTÉ
21 Amiante : un crime social
23 **A LIRE**
23 **COURRIER**
24 **BRÈVES**

Ce numéro a été préparé en Poitou
La prochaine commission journal aura lieu au Pays Basque

Courant Alternatif
JANVIER 2006
Com. par. : AS 72313
Mensuel
Communiste Libertaire
Correspondance :
OCL/Égrégore
BP 1213 – 51058 Reims cedex

Pour les seules obligations légales :
Dir. publication :
Nathalie Federico
Imprimerie :
Graphéco – Le Mans
Imprimé sur papier recyclé

La duperie électorale

Il n'est pas un soubresaut dans la société française, aussi minime soit-il, qui ne soit immédiatement instrumentalisé en vue des prochaines présidentielles de 2007 et ce, par tous les partis sans exception.

Par les grandes formations bien entendu. Les primaires à l'UMP et les manœuvres de synthèse au PS (qui enterreront une fois de plus le « vieux socialisme », pourtant déjà mis en touche depuis des lustres, au profit d'un « social libéralisme assumé ») tentent de remettre en selle des politiques largement rejetées et méprisées par les électeurs comme par les abstentionnistes. Les banlieues, le logement, le chômage, la croissance, la sécurité sont déjà l'occasion de tirer à eux la couverture à propos de questions vis-à-vis desquelles ils ne se différencient guère, comme on a pu le constater en pleines émeutes banlieusardes !

Les syndicats ne sont pas en reste : La CFDT poursuit sa politique de syndicat patronal, la CGT soigne son image de partenaire social plus que raisonnable (voir p.10),

La proximité des présidentielles laisse aussi son emprunte dans le secteur dit « alternatif » : des scissions internes menacent ou se réalisent à AC ! (voir p. 13), à ATTAC, à SUD comme dans tous les « petits syndicats ». Partout la pression est grande pour soient dictées les orientations stratégiques des uns et des autres en fonction d'une victoire de la gauche, et par conséquent d'alliances avec le parti socialiste.

Ces préoccupations électoralistes figent par avance les mobilisations et mouvements qui voudraient démarrer. Une chape de plomb est retombée sur les banlieues : le couvercle soulevé durant une douzaine de jours par une partie de ses habitants s'est refermée sur elles et ses exclu-e-s. Une campagne d'inscription sur les listes électorales a depuis été lancée dans certaines municipalités pour aller à la pêche aux voix : Besancenot, Joey Starr, Djamel Debbouze ou Jean-Pierre Bacri, qui s'activent dans ce cadre, assènent aux « émeutiers » : Hors les élections, no future ! La LCR y gagnera peut-être quelques militants dans un secteur où elle n'en a guère, mais le taux d'abstention restera heureusement le même !

Les critiques du style « Il ne faut pas brûler les voitures » qu'ont adressées aux « émeutiers » la droite mais aussi la gauche (voir l'article « Punir les pauvres » p.7) sous-entendent que les autres luttes seraient, à l'inverse, dénuées de défaut : contrairement aux autres mouvements sociaux, l'explosion dans les cités devrait donc être politiquement « irréprochable » pour pouvoir bénéficier d'un soutien ? Pourtant, dans un contexte d'émeute, les personnes qui entrent en mouvement et celles qui les soutiennent ne s'arrêtent pas aux dégâts matériels : en Mai 68, qui, en dehors de leurs adversaires, reprochait aux étudiants de brûler des bagnoles ?

Tout débat ou discussion est menacé par les anathèmes de proximité idéologique avec l'extrême droite (comme pendant la campagne autour du référendum sur la Constitution européenne...) dont les représentants sont multiples, de Le Pen (père et fille) à Sarkozy en passant par de Villiers. Le PS va utiliser cette donne pour se remettre en selle. Toute la nébuleuse « bourge de gauche » a l'habitude de crier « Sus au facho » dès qu'un problème, un doute ou une interrogation, sont exprimés par rapport au politiquement correct. Cependant, dans le contexte préélectoral, l'accent va être mis à la fois contre Le Pen, comme d'habitude, mais aussi contre Sarkozy, dont l'attitude provocatrice est propre à indigner suffisamment de gens pour les mettre en action contre lui – au risque, par cette personnification de l'Ennemi, de faire l'autruche sur les mesures sécuritaires déjà en place. Une défaite de Sarkozy aurait essentiellement une valeur symbolique, une victoire qui servirait les tenants du système en place... et il y a fort à parier que ses successeurs, de droite ou de gauche, sèmeront là où il a labouré. Quand l'état d'urgence a été décrété, le PS n'a pas réagi, et il s'abstient de dénoncer autrement que du bout des lèvres une évolution politique très autoritaire. Il n'est pas seul : les milieux « alternatifs » ont également été remarquablement absents, ou du moins aussi faibles sur la mobilisation pendant les dernières nuits chaudes en banlieue que sur la solidarité à l'instauration de l'état d'urgence et par rapport aux procès en cours. À présent, la répression est dure ; les flics, qui ont le vent en poupe, n'hésitent pas à cogner (voir par exemple la remise en liberté de ceux qui ont été filmés en train de tabasser un jeune – « Big Brother », p. 17). La comparution immédiate en flagrant délit devient la règle, et les peines distribuées s'apparentent à une justice d'abattage.

La polarisation Sarko-Facho risque fort de servir de programme à tous les tenants d'une néo-union de la gauche et de d'extrême gauche. Les milieux libertaires sauront-ils se tenir à l'écart de cette duperie et se maintenir du côté de la critique globale du système en place sans céder aux sirènes de la défense de la démocratie et du citoyennisme ?

Face à cela, les conditions d'une large mobilisation ne sont pas réunies comme en 1995 ou en 2003, où des fractions de salarié-e-s en lutte – à la SNCF ou dans l'Éducation nationale – ont ouvert des espaces de contestation et entraîné avec elles de nombreuses personnes prêtes à se révolter. La tendance est plutôt à rentrer la tête dans les épaules en espérant que la misère ou la répression tombent sur quelqu'un d'autre, et/ou à attendre des jours meilleurs. Effectivement tout se passe comme si des millions de gens qui se sont manifestés lors des mouvements de ces dernières années, lors du référendum, ou dans des sondages indiquant le rejet du capitalisme, laissaient passer l'orage, guettant l'occasion de relever la tête. Ce sont bien ces occasions que les partis et les syndicats redoutent et tentent de conjurer par les grandes manœuvres électorales longtemps préparées à l'avance.

OCL Poitou, janvier 2006

Entendez-vous dans nos banlieues mugir ces féroces barbares !

Deux mois après la flambée de violence dans « les banlieues », il serait peut-être temps de faire le point sur la gestion par le pouvoir de la crise sociale et économique, et sur les réactions politiques. Au-delà des milliers d'interpellations, centaines de condamnations et/ou expulsions (1), comment peut-on analyser la politique répressive du pouvoir ? Ces émeutes semblent avoir servi de prétexte à un renforcement de la politique de gestion autoritaire de la crise, qui se dessine depuis longtemps. Encore une fois, l'immigration est désignée comme bouc émissaire dans une énième tentative d'occulter les véritables causes de la révolte. Encore une fois le « choc des cultures » est manipulé par les politiciens. Encore une fois nous assistons au beau débat « République » contre « communautarisme ». Mais n'y a-t-il pas aussi un jeu plus subtil du pouvoir qui vise à communautariser et ethniciser des populations exclues socialement, à renvoyer les prolétaires à une condition d'indigènes de la République ?

Cela fait un bon nombre d'années que la situation dans certaines banlieues est explosive : chômage élevé, bas salaires, précarité forment déjà le premier terreau d'une violence économique quotidienne. Il faut rajouter à cela un sentiment d'exclusion nourri par la ségrégation urbaine, l'échec scolaire et les discriminations (emploi, logement, sorties...). Cette discrimination sociale est renforcée par la discrimination raciale qui s'y superpose, dans des quartiers où une proportion importante de la population est d'origine immigrée. Remettez là-dessus une pression policière qui ne date pas d'aujourd'hui (la « chasse aux jeunes » et les interpellations au faciès étaient déjà dénoncées à la fin des années 70) mais qui s'est considérablement renforcée ces dernières années. La police a ici une conception assez particulière de sa mission de protection de la population : on sait bien dans ces quartiers que si on est en difficulté on peut attendre longtemps ; par contre, il y aura quelques jours plus tard des contrôles d'identité au hasard, un hasard qui touche particulièrement les jeunes bronzés du secteur. Les mêmes jeunes savent bien que s'ils sortent de leur quartier les contrôles « au hasard » dans les RER, gares et autres lieux publics tomberont sur eux. Rappelons aussi que le type de travail policier dans les quartiers a été modifié, les îlotiers recevant d'abord une mission d'investigation, puis étant carrément supprimés par Sarkozy au profit de la tristement célèbre BAC.

Finalement, la question est donc autant de savoir pourquoi il n'y a pas eu d'émeutes lors des précédentes bavures policières que de savoir pourquoi l'émeute s'est généralisée cette fois-ci.

L'apprenti sorcier

Tout cela n'est pas nouveau pour le lecteur de *Courant alternatif*, mais certainement pas non plus pour un ministre de l'Intérieur forcément tenu au courant par ses services de renseignements (généraux). Il s'est pourtant appliqué consciencieusement à allumer un incendie avec des propos sur le nettoyage au Kärcher et la racaille, d'abord à La Courneuve, sans réaction notable, puis une nouvelle couche à Argenteuil, toujours sans réaction importante... Ses déclarations ubuesques à chaud au moment de la « bavure » de Clichy-sous-Bois – des jeunes qui fuiraient devant une interpellation mais ne seraient pas poursuivis ! De toute façon ce serait des voyous ; les honnêtes gens ne s'enfuient pas devant la police – ont (enfin ?) réussi à mettre le feu aux poudres. Il faut dire que les jeunes en question étaient morts, et que leurs copains savaient qu'ils n'étaient pas de la « racaille ».

Certes, une première explication de cette attitude est simple : ce monsieur est pressé d'arriver au pouvoir, et il a calculé qu'un petit peu de « violence » renforcerait sa popularité. Mais n'y a-t-il pas aussi une volonté délibérée du pouvoir dans son ensemble – et donc pas seulement de Môssieur Sarkozy) de créer des clivages dans la société sur lesquels s'appuyer pour aller vers un pouvoir de plus en plus autoritaire ? N'y a-t-il pas une volonté plus générale de profiter de l'événement pour mettre en place préventivement une législation répressive dans la perspective des privatisations, des licenciements... des conflits sociaux en général ? On peut d'ailleurs remarquer à ce sujet la mollesse de la réaction du PS, qui a quand même dans un premier temps approuvé l'instauration de l'état d'urgence.

Il est probable cependant que le pouvoir ne prévoyait pas une réaction aussi massive. Il n'a sans doute pas non plus prévu que cette révolte s'étendrait si rapidement, ni qu'une certaine sympathie apparaîtrait, dans au moins une partie de la population, envers les raisons de cette révolte. Les émeutiers étaient très jeunes, généralement français (Sarko soi-même n'a réussi à trouver que 130 étrangers sur les milliers d'interpellations), très souvent inconnus de la justice, voire souvent de la police. Rappelons que pour être « connu des services de police », il suffit d'avoir été gardé à vue suffisamment longtemps pour « passer au fichier ». Suffisamment peu d'armes ont été saisies pour qu'une « fabrique de cocktails Molotov » fasse la une des journaux. Il ne s'agissait pas de la parade de quelques casseurs qui feraient habituellement régner la terreur dans les quartiers, mais d'une révolte massive, d'une révolte dont l'une des revendications importantes est l'intégration à la société française, entendue dans le sens de société de consommation, et la dénonciation d'un double discours du pouvoir qui leur dénie symboliquement la qualité de Français

qu'ils sont pourtant réellement et administrativement. Sarkozy et tous les autres auraient pourtant bien aimé pouvoir les renvoyer à « leurs » mosquées, réduire les incidents à une agitation intégriste islamiste, ce qui aurait fait un joli paquet cadeau avec les suites du 11-Septembre. Enfin, toujours gênant pour le pouvoir, cette révolte a été suffisamment importante pour « ternir » l'image de la France à l'étranger.

Mais que fait donc la police ?

À part l'envoi, classique et normal, de toutes les sortes de flics (CRS, gendarmes mobiles, BAC, RG...), l'utilisation, habituelle aussi, de la justice expéditive (2), le pouvoir a réagi en ressortant immédiatement de derrière les fagots une loi coloniale qui n'était plus appliquée en France métropolitaine depuis la fin de la guerre d'Algérie : l'état d'urgence. Il est clair qu'il a fait un choix politique lourd de conséquences et de symboles. Il avait en effet quantité d'autres moyens d'instaurer des couvre-feux – certains maires n'ont d'ailleurs pas attendu l'état d'urgence pour instaurer le leur contre les mineurs, y compris le maire d'Orléans en 2001. Ce choix de l'état d'urgence n'est donc pas anodin et recouvre au moins deux objectifs :

Le premier est la volonté de revenir sur le passé colonial de la France. La résurrection de cette loi de 1956 est la signification cinglante que l'État français est aujourd'hui en guerre contre les jeunes issus de l'immigration comme il l'était contre les indépendantistes algériens il y a cinquante ans. L'ennemi est ainsi clairement désigné aux yeux des « Français » : le jeune prolo maghrébin. Après toutes les manipulations autour de la loi sur le voile, de la montée de l'antisémitisme dans les banlieues, des viols collectifs, du sexisme, de l'intégrisme et des barbus, du démantèlement de pseudo-réseaux terroristes... c'est encore une autre manière d'en rajouter une louche dans la « racialisation » des conflits sociaux. Cela correspond bien évidemment à une énième version du « diviser pour mieux régner ».

Le second objectif participe au renforcement de l'appareil policier et sécuritaire. La loi sur l'état d'urgence ne prévoit pas seulement les couvre-feux, elle légalise également les perquisitions à toute heure du jour et de la nuit, le contrôle de la presse et des spectacles, et permet l'instauration de tribunaux militaires. S'ils ont instauré l'état d'urgence, c'est donc qu'ils avaient derrière la tête l'intention de pouvoir utiliser tout ou partie de cet arsenal, et pas seulement les couvre-feux pour les mineurs. Bien sûr, cela apparaît un peu comme écraser une fourmi avec un marteau-pilon, mais cela permet d'habituer la population à des lois d'exception, comme Vigipirate qui était au départ exceptionnel et temporaire... Nous savons aujourd'hui ce qu'il est advenu de cette mesure liberticide « passagère ».

La situation est redevenue « normale », c'est-à-dire aussi explosive qu'auparavant, les mêmes ingrédients étant toujours réunis pour que cela pète de plus belle ; mais l'état d'urgence, lui, semble promis au même bel avenir que Vigipirate. Est-ce seulement à cause de l'absence quasi totale de réaction politique de la gauche et du monde associatif et syndical ? Est-ce parce qu'ils savent que l'incendie peut se rallumer à tout moment ? Est-ce parce que « tant qu'à faire autant en profiter » ? En tout cas, la loi n'a pas été prolongée pour des raisons pratiques : il n'y a eu aucun couvre-feu dans le 93, point de départ des émeutes – sauf au Raincy, dont le député-maire est le tristement célèbre Raoult, et qui correspond au Neuilly-sur-Seine du département. Mieux, la majorité des députés et maires du département, de droite ou de gauche, ont expliqué dans une touchante unanimité que cette mesure risquait de remettre le feu aux poudres, et qu'ils n'avaient pas vraiment besoin de ça.

Un remède pour les banlieues : la saignée...

Après avoir annoncé une aide massive pour les banlieues, on a appris que quelques associations de quartier allaient récupérer une partie seulement des subventions qu'on leur avait supprimées. Pour le reste, ce n'est pas à l'heure où l'État dégraisse qu'on va remettre des services publics dans les quartiers déshérités ; ce n'est pas à l'heure où on trouve judicieux de faire peur aux couches aisées qu'on va leur mettre du logement social à côté, il ne faudrait quand même pas exagérer... Aucune inflexion n'est prévue dans la politique « sociale » du gouvernement, mais au contraire une accélération.

Prenons l'exemple de l'Éducation nationale. Il avait été proposé peu de temps auparavant d'éventuellement supprimer les ZEP. Qu'est-ce qui a été annoncé ? On allait sélectionner les établissements les plus en difficulté pour concentrer l'aide sur eux. Mais comme il n'est pas question d'augmenter les moyens, ce sera au détriment du reste des établissements encore en ZEP. L'aide sociale vue du gouvernement consiste à prendre aux plus démunis pour redistribuer aux plus démunis des démunis. Il s'agit d'une politique extrêmement motivante pour les enseignants et le personnel concernés : on retire les aides aux ZEP qui ont vu leurs résultats s'améliorer, donc là où des équipes ont su utiliser avec succès les moyens alloués, pour les donner là où ça n'a servi à rien... La seconde mesure annoncée pour l'Éducation nationale est tout à fait révélatrice de l'idéologie ambiante. Ils vont désormais sélectionner les meilleurs élèves des quartiers défavorisés pour les inscrire dans les bons lycées des centres-villes. Beau message à destination de la jeunesse : réussir, c'est quitter les quartiers populaires. À part ça, il leur est demandé

de s'intégrer... Deuxième aspect du message : ceux qui restent dans ces quartiers, c'est leur faute, c'est parce qu'ils sont mauvais. Accessoirement, personne ne se demande ce que deviendront les autres lycéens quand les seuls exemples de réussite scolaire, donc la preuve que c'est possible, auront disparu de leur paysage visuel.

Mais c'est le fond de ce message qui reste le plus important. Le message quotidiennement répété, c'est que notre société est une société de compétition, et malheur aux perdants. Et ce message a bien sûr d'autant plus de force que les références de classe, du moins conscientes, ont quasiment disparu. Justement, cette révolte est entre autres une révolte des perdants qui voudraient quand même avoir une place à l'arrivée après avoir participé. La seule réponse du pouvoir, c'est qu'on ne peut pas être ouvrier, appartenir aux couches populaires, et réussir sa vie. Être d'un milieu populaire, c'est être un raté ; réussir, s'épanouir, c'est quitter son milieu social. On ne peut pas annoncer plus clairement à ces jeunes qu'un des moteurs de cette société, c'est leur exclusion.

Quel que soit le thème qu'on prenne, logement, emploi, qualifications, culture... c'est ce même message qui est martelé, accompagné de l'inévitable discours sur les moyens limités, sur une aide sans dépenser un centime de plus, le tout dans le contexte du contrat nouvelle embauche et des perspectives de licenciement qui continuent.

Cela ne peut pas marcher sans trouver de coupables, de préférence dans les milieux populaires ou parmi ceux qui bougent. Et *le* coupable de la révolte et de la misère a été trouvé : ce sont les familles qui ne savent pas éduquer leurs enfants. Le tout dans un contexte plus général de discours en appelant à un « retour à l'autorité », allant dans sa version caricaturale jusqu'à un projet de loi pour interdire la méthode globale d'apprentissage de la lecture (qui n'est par ailleurs plus pratiquée). Ce même discours de retour à l'autorité dénigre les modes éducatifs des milieux populaires, sapant ainsi l'autorité de ces parents alors qu'il prétend la restaurer. Quelle autorité reste-t-il à un SMICard ou un chômeur dans une société qui le désigne comme perdant, et coupable de l'être ?

Les annonces d'aide massive aux quartiers défavorisés se résument donc pour l'essentiel à deux vieilles recettes : le discours culpabilisateur et moralisateur de l'autorité, et la désignation de boucs émissaires.

Retour à une méthode qui a fait ses preuves : le bouc émissaire

Pour dénoncer l'origine des troubles, les politiciens ont sorti le grand jeu. N'ayant pas peur du ridicule, à peu près tout y est passé pour désigner l'ennemi intérieur : islamistes téléguidés de l'étranger, nébuleuse terroriste, grand banditisme, enfants de polygame, etc. Parmi toutes ces cibles, il en est une que les dirigeants français affectionnent tout particulièrement depuis des lustres, c'est la catégorie de l'Étranger. Parmi les 4 700 interpellations réalisées, Sarkozy a, on l'a dit, réussi à dénicher 130 jeunes étrangers « en situation pas toujours régulière », ce qui tout compte fait est largement inférieur à la moyenne dans la population nationale. Cela ne l'a pas empêché d'user jusqu'à la corde le bon vieux thème des étrangers fauteurs de troubles, allant jusqu'à réclamer le contournement des maigres protections existantes contre la double peine qu'il avait lui-même adoptées. Ces gesticulations sur les expulsions de jeunes émeutiers étrangers n'ont pas été suivies de beaucoup d'effet, puisqu'au moment où nous écrivons ces lignes aucune procédure de renvoi n'a heureusement pu être menée à son terme. Mais peu importe, puisque cela a permis d'assener encore une fois « jeune de banlieue » = « étranger ». Le sinistre de l'Intérieur ne s'est d'ailleurs pas privé d'arguments piqués à l'extrême droite en déclarant qu'il est « plus difficile d'intégrer un jeune Français originaire d'Afrique noire qu'un jeune Français d'une autre origine » (3). Tout est dit : ces jeunes ne sont français que sur le papier, mais gare à eux, cela pourrait ne pas durer...

Ces émeutes ont permis de réactiver un énième projet de loi sur l'immigration en lui donnant une publicité idéale. Le Parlement discutera au printemps prochain d'un texte censé resserrer les boulons de l'immigration pour la ixième fois, comme si la loi précédente datant de seulement deux ans et écrite par un certain Nicolas Sarkozy était encore trop laxiste. De nouveau, les analyses et les chiffres les plus fantaisistes sont livrés à la presse qui les reprend sans aucune distance critique ; et ils permettront, entre autres, de justifier le durcissement des conditions d'acquisition de la nationalité française et du regroupement familial. Puisqu'elles ne sont basées sur aucune réalité sérieuse concernant l'immigration, ces mesures n'auront pas plus d'efficacité que les précédentes sur la « crise » des banlieues, si ce n'est de créer de nouveaux-sans papiers, et donc de fragiliser et précariser un peu plus certaines personnes. En revanche, elles renforcent la vieille logique de partition de la société entre Français et étrangers, moteur indispensable de la division des classes sociales. Elles participent ainsi à la tendance très forte en ce moment qui vise à analyser les conflits sociaux, ou même à en inventer quand ils n'existent pas (comme ce fut le cas lors du débat sur le voile islamique), sous un angle uniquement religieux (musulman bien sûr !), « racial » ou communautaire, en gommant totalement les conditions économiques et sociales. Ce n'est pas un hasard si le fantasme du jeune-étranger-musulman-délinquant est exacerbé aujourd'hui par la classe politique – et même toute la classe politique, la gauche n'étant pas forcément en reste sur ce plan – pour effrayer la population et la détourner de ses préoccupations. Pendant ce temps, le gouvernement peut tranquillement déréglementer les conditions de travail, démanteler les services publics, vendre les entreprises nationales rentables aux copains, baisser les impôts des riches. Mentir, manipuler, et détourner l'attention sur des ennemis imaginaires sont les clés de voûte, depuis l'Empire romain, de tout système de gouvernement qui ne privilégie les intérêts que des classes sociales dominantes.

Sylvie, Tonio
Paris-Romainville,
le 30 décembre 2005

(1) Au cours de la période des émeutes, soit jusqu'à fin novembre, 4 700 interpellations ont été effectuées, 411 condamnations à de la prison ferme prononcées par les tribunaux. 511 mineurs ont été déférés devant le procureur, et 655 personnes ont été écrouées dont une partie en détention provisoire et attendant encore d'être jugée.

(2) Pendant plusieurs jours au moment des émeutes, le tribunal correctionnel de Bobigny a fait fonctionner ses audiences en « comparution immédiate » quasiment 24 heures sur 24 simultanément dans trois salles !

(3) Les jeunes responsables des violences urbaines « sont tout à fait français juridiquement », « mais disons les choses comme elles sont : la polygamie et l'acculturation d'un certain nombre de familles font qu'il est plus difficile d'intégrer un jeune Français originaire d'Afrique noire qu'un jeune Français d'une autre origine », *L'Express* du 17 novembre 2005.

TOUS ENSEMBLE, REFUSONS DE LAISSER PUNIR LES PAUVRES

Si ce n'est pas maintenant, alors quand ? Et si ce n'est pas nous, alors qui ? Pourquoi les illégalismes commis par de multiples mouvements sociaux nous paraissent ne pas devoir faire l'objet de poursuites judiciaires, alors que ceux commis par les prétendus « émeutiers » ne reçoivent, pour le moment, presque aucun soutien de ce genre ? Les luttes sociales comportent toujours, en leur sein, une lutte pour dire quelles sont les formes légitimes de la lutte. Sur ce plan, les mouvements progressistes ont perdu beaucoup de terrain – le droit de grève étant lui-même insidieusement remis en cause. Toutefois, l'actualité française, après douze nuits d'insurrection dans nos banlieues, requiert que cette question soit posée de la façon la plus explicite possible. Je souhaite montrer, dans les lignes qui suivent, que les diverses raisons exposées à gauche pour se désolidariser des jeunes révoltés de ces dernières nuits méritent d'être réexaminées, et qu'elles ne résistent pas à l'examen. Quand les postiers de Bègles commettent des actes illégaux dans leur lutte légitime, en séquestrant leur supérieur hiérarchique, nombreux sont les acteurs du mouvement social qui les soutiennent, demandent l'abandon des poursuites ou appellent les juges à la clémence. Quand les lycéens commettent des actes illégaux dans leur lutte légitime, en cadenassant l'entrée de leurs bahuts, nombreux sont les acteurs du mouvement social qui les soutiennent, demandent l'abandon des poursuites ou appellent les juges à la clémence. Quand les marins de la SNCM commettent des actes illégaux dans leur lutte légitime, en détournant un navire, nombreux sont les acteurs du mouvement social qui les soutiennent, demandent l'abandon des poursuites ou appellent les juges à la clémence.

Mais quand la lutte n'est pas tout à fait ce qu'on croit qu'elle devrait être, quand il n'y a ni porte-parole ni organisation, quand ce sont les plus déshérités des dépossédés – parce que dépossédés même de la capacité à se doter de porte-parole et d'organisations, situation dans laquelle les mouvements de gauche ont certainement une importante responsabilité – qui commettent des actes illégaux, alors tout change : on a beau reconnaître que leur colère est légitime, on a beau entendre, dans les bribes d'interviews que nous en proposent les journalistes, que leur discours est plus et mieux politisé, plus lucide que celui d'une bonne part de nos élus, personne ou presque ne les soutient, ne demande l'abandon des poursuites, ni n'appelle les juges à la clémence (à l'exception de quelques structures ultraminoritaires, telles que les Indigènes de la République, DiverCité et le Mouvement de l'immigration et des banlieues, dans deux récents communiqués). J'aimerais bien qu'on m'explique cette petite incohérence. Je crains qu'elle soit beaucoup plus difficile à justifier qu'il n'y paraît.

L'article de Dominique Simonnot, paru le 9 novembre dans *Libération*, ainsi que divers comptes rendus d'audience ayant circulé sur la toile ont pourtant la vertu de nous informer clairement du genre de « justice » qui est en train d'être rendue pour cette série de cas : on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas.

Examinons donc les apparences de bonnes raisons avancées à gauche pour ne pas se solidariser avec les jeunes interpellés lors de ces dernières nuits. Entendre des gens dire qu'il est scandaleux de brûler des voitures ou des bus parce que cela empêche les gens de travailler n'a rien d'étonnant. L'empêchement de travailler, les salariés pris en otages, n'est-ce pas là le vieil argument de la droite contre les grévistes de la RATP, de la SNCF, de la RTM aujourd'hui ? Que des gens qui se disent de gauche avancent ce genre d'argument est, en revanche, plutôt consternant. Entendre dire qu'il est scandaleux de brûler des magasins parce que c'est l'emploi des gens qui y sont salariés qui est menacé rejoint sur le fond le même argumentaire de la droite, qui brandit la menace des licenciements quand un mouvement social lui déplaît. Aussi, de deux choses l'une : ou bien c'est la droite qui a raison, et à ce moment-là il faut dire oui au service minimum dans les transports en commun et se ranger aux positions de l'UMP. Ou bien cet argumentaire n'est pas valable pour ce qui concerne les grévistes de la SNCF, et il n'y a dès lors pas lieu de l'avancer pour justifier de laisser les jeunes révoltés seuls face à l'institution judiciaire.

Ira-t-on dire que la différence cruciale avec d'autres formes de contestation est que les incendies en banlieue ont touché des biens privés, les rares biens des travailleurs habitant les cités ? On se range alors à l'idée qu'il faut protéger par-dessus tout la propriété privée, et qu'elle doit être défendue contre la colère sociale. Je ne crois pas que ce soit une position satisfaisante pour la gauche. Je ne crois pas en tout cas que cela justifie, encore une fois, qu'on laisse les prétendus « émeutiers » se débrouiller seuls avec l'institution judiciaire, sans soutien du mouvement social.

Ira-t-on dire encore qu'il s'agit de destruction de richesses ? Mais lorsqu'une grève a pour effet une diminution de la production marchande, cela coûte de l'argent. Des richesses qui pourraient être produites ne le sont pas. Là aussi, la différence n'est pas essentielle. Elle est seulement d'apparence et d'émotion : ce sont deux formes de déperdition de richesses ; par les flammes et impressionnante dans un cas, imperceptible et inaperçue dans l'autre.

D'autres encore disqualifient la révolte des jeunes des cités au motif qu'ils ne seraient pas motivés par une volonté de changement social, mais par un désir d'argent et de consommation. Ce discours est consternant. Car personne, à gauche, n'a contesté les nombreux mouvements sociaux et grèves qui visaient, ces dernières années, à l'augmentation des salaires ou au rétablissement des indemnités des chômeurs ou intermittents du spectacle. Autre argument, plutôt creux, entendu ici ou là : ces jeunes s'attaquent à des objets qui n'ont pas de portée symbolique, ils n'attaquent pas les signes du capitalisme. Mais lorsqu'ils lancent des cocktails Molotov sur des véhicules de police, qui peut nier que cela a une portée symbolique ? Faut-il défendre ceux qui attaquent la police plus que ceux qui brûlent les voitures ? Évidemment non – mais il faut observer que la fréquente bienveillance avec laquelle on parle des pavés jetés sur les CRS par les étudiants de Mai 68 ne rencontre pas semblable désapprobation. Pourquoi donc ? Parce que les étudiants de Mai 68 avaient de jolis mots d'ordre lettrés ? Derrière tout cela se dissimule une falsification inaperçue, insidieuse de l'Histoire, qui va parfaitement dans le sens des intérêts des dominants. Certains semblent s'imaginer que le progrès social passe exclusivement par les

chancelleries et les dîners de gala : comme en atteste parfaitement l'irréprochable paix sociale qui, en 1936, a gentiment mené nos grands-parents vers l'obtention des congés payés ; ou encore la façon dont on a obtenu les accords de Grenelle en 1968.

Et lorsque les jeunes banlieusards brûlent aujourd'hui une entreprise, un centre commercial, est-on sûr que cela n'a pas de signification symbolique ? Évidemment non : cette colère, alors dirigée vers les lieux concrets où l'on travaille et consomme, lieux de la société salariale dont l'accès est refusé à une partie importante de notre jeunesse, a un sens. Lorsque brûlent les écoles, les crèches, certes, cela peut être considéré comme contreproductif ; mais enfin, sommes-nous si bon sémiologues et sociologues pour dire ce qui a une signification symbolique et ce qui n'en a pas ? À quel titre, du haut de quel point de vue surplombant et omniscient s'autorise-t-on à dire ce qui est sensé et mérite d'être soutenu, et ce qui sera disqualifié comme absurde ou irrationnel ?

D'autant qu'on n'hésitera pas, deux phrases plus loin, à parler des « voies de garage » dans les formations scolaires qui leur sont proposées – quitte à mépriser au passage le travail des enseignants desdites formations, et perpétuer ainsi ce qu'on dénonce – et de tri social à l'école : comment prétendre ensuite que brûler l'école n'a pas de signification ? L'incohérence, ici, est manifeste ; et l'absurdité est du côté de ceux qui croient la dénoncer.

Pour prendre le cas apparemment le plus dépourvu de signification symbolique : brûler une voiture, au hasard dans la rue. Il n'est pourtant pas besoin d'être grand clerc pour voir là une portée symbolique tout à fait limpide. Quelle valeur peut avoir une voiture si, aussi loin qu'elle aille, elle ramènera toujours ses passagers dans les quartiers de relégation sociale ? Si elle ne peut pas mener au-delà de la désespérance et de l'inexistence sociale, plus loin que la fatalité d'être mal né, pourquoi pas la détruire ?

Il ne s'agit là que d'une manière de trouver une signification à de tels gestes ; l'exposer ici a seulement pour objet de montrer que l'insignifiance symbolique n'est pas aussi simple à déceler qu'on le prétend parfois.

De ces réflexions, je conclus qu'il n'appartient à personne de dire ce qui a valeur de symbole ou pas. Je conclus également : il semble que pour bon nombre de gens réputés de gauche, ce qui a valeur marchande ne peut pas faire symbole, et ne peut dès lors être pris pour cible d'un mécontentement social. Idée qui est, en soi, très chargée de signification quant aux capacités véritables de beaucoup d'entre nous à rompre avec l'ordre symbolique capitaliste : il est à craindre que la contestation de la société marchande appelée à sortir de ce genre de présupposés n'ait, pour le coup, qu'une portée purement symbolique, voire anecdotique. Autre argument creux pour justifier l'absence de soutien aux prétendus « émeutiers » : leur action serait inefficace, et vouée à l'inefficacité. Elle serait motivée par un souci spectaculaire : passer à la télé, rivaliser dans les médias avec les gars de la cité d'à côté. Mais quand les marins de la SNCM ont détourné un bateau vers la Corse, cette action avait surtout cette efficacité, médiatique, de faire monter la pression sur le gouvernement, d'exprimer spectaculairement leur détermination, enfin d'œuvrer à la prise de conscience de tous via les médias. Sur ce point, on voit mal la différence de principe avec les prétendus « émeutiers ». On peut aussi penser que les marins, franchissant la borne de l'illégalité, ont voulu à juste titre surenchérir (rivaliser ?) par rapport aux autres groupes sociaux en lutte, par exemple les enseignants, qui n'ont pas franchi cette borne en 2003, et dont les revendications sont passées dans les poubelles de l'hôtel Matignon.

Et pour ce qui est de l'efficacité autre que spectaculaire, on ferait peut-être mieux de se taire : voilà trois ans, depuis le premier budget du premier gouvernement Raffarin, que syndicats enseignants, associations de quartier, travailleurs du ministère de la Jeunesse et des Sports, éducateurs, travailleurs sociaux font inlassablement savoir, mais seulement par des voies légales et institutionnelles, qu'il est désastreux de supprimer les subventions aux associations travaillant dans les cités. Cela n'a abouti à rien, rien qu'au mur du mépris gouvernemental. Douze nuits de voitures brûlées, et voilà que soudain le grand homme d'État Villepin parle d'augmenter ces subventions, et, certes à demi-mots, reconnaît l'erreur commise. Il semble même enfin concevoir que le rétablissement des postes d'assistants d'éducation en ZEP peut avoir une utilité. J'en conclus que le bilan est pour le moins ambigu, et que les douze nuits d'incendies auront peut-être plus d'efficacité que les trois dernières années de protestation syndicale continuelle et de grèves perlées. Parler, à gauche, de « violences urbaines », expression qui est un pur artefact de la sphère spectaculaire-sécuritaire et ne veut rien dire de précis, permet de ne pas faire de différence entre les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes. S'il y a bel et bien, comme on le dit à gauche, état d'urgence social, le minimum serait d'exiger que les personnes victimes d'atteintes à leurs biens lors de ces dernières douze nuits soient indemnisées en totalité par des fonds publics, sur la base de leur valeur d'usage et non de leur valeur marchande, et que personne ne soit poursuivi pour ces atteintes. Quoi qu'on pense de cette dernière proposition, il est impératif que la gauche rompe totalement avec le lexique des « violences urbaines » et autres expressions de ce genre. Car, ne permettant pas de faire la distinction minimale entre les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes, elle ouvre la voie à tous les amalgames, sur fond du présupposé fondamental : la marchandise doit être en toutes circonstances protégée, comme les personnes doivent être en toutes circonstances protégées. Or, il faut le rappeler, les atteintes aux personnes ayant un lien formellement établi avec les prétendues « émeutes », pour dramatiques qu'elles soient, semblent n'avoir été que très peu nombreuses. J'étais, mercredi 9 novembre, de 17 heures à 19 heures, à Bobigny, au tribunal de grande instance, où comparaissent les prévenus ; je n'ai pas vu un militant, pas un tract. Cent mètres plus loin, devant la préfecture : 1 000 personnes rassemblées pour manifester contre l'état d'urgence.

Il me semble qu'il faut immédiatement rectifier cette stratégie, ou cette absence de stratégie. Nous ne pouvons pas laisser ces adolescents et jeunes adultes sans soutien devant la justice. Il serait évidemment absurde et falsificateur d'en conclure que j'appelle à cautionner tous les actes commis durant les prétendues « émeutes ». Mais l'attitude actuelle des acteurs du mouvement social revient, de fait, à un blanc-seing donné à l'institution judiciaire, qui elle-même ne statue pratiquement que sur des rapports de police, pour cette série d'affaires. Par conséquent, la question est : faut-il donc *toujours* faire une confiance *totale* à la police, dès lors que les gens interpellés viennent des cités, et ne sont ni syndiqués ni membres d'organisations progressistes ?

Je doute, pour diverses raisons, que ce soit la bonne approche.

Étant donné les circonstances, il faut en finir, à gauche, avec le dérisoire plaidoyer pour l'ordre républicain. On appelle au respect des valeurs et du droit, et le résultat est le suivant : la loi d'exception de 1955, la menace sur les libertés publiques, le simulacre de droit devenu ouvertement non-droit. L'ordre républicain, tel qu'en lui-même, enfin, l'État d'urgence le montre : ordre colonial ou policier, plus ou moins euphémisé, plus ou moins soft ou hard, c'est selon. L'ordre républicain de la double peine tantôt abolie, tantôt rétablie, c'est selon ; l'ordre républicain de la traque des sans-papiers, par le biais d'un non-respect massif des lois qui réglementent le contrôle d'identité ; l'ordre républicain où l'on exige en

toute illégalité discriminatoire que certaines catégories de la population aient toujours leurs papiers sur elles ; l'ordre républicain de la destruction des familles dont l'un des membres n'a pas de papiers ; l'ordre républicain des charters d'expulsion vers l'Afghanistan ; l'ordre républicain du démantèlement méthodique, par tout moyen, des lois régissant le travail ; l'ordre républicain de l'impunité de Supermenteur ; l'ordre républicain d'un ministre de la Justice qui revendique à haute voix l'anti-constitutionnalité de sa loi rétroactive sur le bracelet électronique ; l'ordre républicain du missilier Dassault, à la fois sénateur et fournisseur d'armements à l'État, qui vote les budgets de la Défense nationale dont une part substantielle ira dans sa poche ; l'ordre républicain du pillage des biens publics au profit des actionnaires et d'un copain d'études du Premier ministre ; l'ordre républicain où même les banquiers qualifient de « hold-up » (*Le Monde* daté du 10 novembre) l'action économique du gouvernement (s'agissant de la suppression du fonds de garantie des prêts à taux zéro, profitables aux classes moyennes et populaires)... L'ordre républicain du respect du droit – ou de sa mise en pièces, c'est selon.

L'ordre républicain, tel qu'en lui-même : celui où chacun se croit tenu, par bienséance, bien-pensance, intimidation, d'appeler rituellement (et jusque, hélas, dans les colonnes de *Politis*) à la punition de certains illégalismes, tandis que d'autres sont tellement banalisés qu'on oublie de les considérer comme des scandales à sanctionner – tant la conception prédominante du droit et de l'ordre est elle-même indigente, soumise et confortable aux intérêts marchands ou électoralistes de quelques-uns ; surtout, docile à la plus inique et la plus invisible des lois : la loi du plus fort. L'ordre républicain – qui, à gauche, pourrait décemment le nier en pareilles circonstances ? – est une certaine modalité du désordre : celle qui arrange les groupes ayant pouvoir d'accréditer la conception de l'ordre et du désordre conforme à leurs intérêts, réels ou imaginaires. Brûler des voitures ? Laisser libre cours à sa rage devant l'injustice et l'indécence ? Casser, tout casser ? Nombreux, nous l'avons rêvé ; ils l'ont fait. Je laisse à d'autres la responsabilité de punir ces actes plutôt que d'autres. Je ne me reconnais pas dans cette parodie d'ordre républicain. Je refuse que les prétendus « émeutiers » soient punis de cette façon en mon nom. J'invite ceux qui partagent cette analyse à assister aux audiences des jeunes en comparution immédiate, à faire connaître notre solidarité à leurs familles et leurs amis, comme aux victimes de toutes les violences de ces dernières nuits, enfin à protester contre l'état d'urgence.

François Athané

Soutien à Yvan Colonna

Le comité de soutien à Yvan Colonna diffuse un document visant à dénoncer la façon dont a été menée par une justice aux ordres de l'État l'« affaire Colonna ».

Un postulat de culpabilité posé dès le début par l'État...

Sitôt son nom cité dans les gardes à vue, en mai 1999, de personnes qui seront ultérieurement condamnées pour leur participation à l'attaque de la gendarmerie de Pietrosella et à l'assassinat du préfet Érignac le 6 février 1998, Y. Colonna a acquis, pour les autorités politiques et judiciaires, le statut de coupable nécessaire, en violation du principe fondamental de la présomption d'innocence — et ce alors qu'il a toujours affirmé son innocence. Il fallait en effet élucider au plus vite les circonstances de cet assassinat, devenu une « cause sacrée » nationale. La désignation par certaines des plus hautes autorités de l'État d'Y. Colonna comme tireur du commando a permis de considérer que l'affaire était, au plan policier, « bouclée »... et incité Y. Colonna, après deux jours passés à vaquer à ses occupations sans être inquiété, à prendre la fuite en apprenant par le France-Soir du 24 mai 1999 qu'il était l'assassin présenté comme tel tant à la famille du préfet et à la presse qu'à l'opinion publique. Chevènement, ministre de l'Intérieur, parlera le 16 août de « l'acte odieux d'Yvan Colonna » ; la commission sénatoriale écrira le 11 novembre : « Le succès de l'enquête [...] apparaît considérablement terni par la fuite de l'assassin du préfet Érignac » ; le procureur de la République Dinthilac — une relation du préfet — chargé de l'affaire déclarera devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale le 28 octobre : « J'attends avec impatience que l'assassin du préfet Érignac soit, lui aussi, interpellé. »

... et un postulat repris par la justice antiterroriste

Alors que de nombreux éléments en possession des enquêteurs permettaient, dès la mise en cause d'Y. Colonna, de démontrer que celle-ci était infondée, la justice antiterroriste a adopté le même postulat. Le refus préalable d'envisager son innocence a eu des répercussions tant sur l'instruction de l'affaire que sur l'incarcération actuelle d'Y. Colonna.

Il n'existe aucun élément matériel démontrant son implication dans l'assassinat, mais on n'a pas vérifié la crédibilité de la mise en cause faite par les personnes déjà condamnées dans cette affaire — qui avaient bien sûr intérêt à minorer leurs propres responsabilités et implication dans les faits en accusant un tiers. Les contradictions et incohérences de cette mise en cause n'ont jamais été prises en compte ; et si, d'octobre 2000 à leur procès d'assises en juillet 2003, ces personnes sont revenues sur leurs dires en affirmant qu'Y. Colonna était innocent du meurtre d'Érignac, l'instruction n'a pas changé d'orientation.

Bien plus, les éléments à décharge, qui existent depuis le début, ont été systématiquement délaissés ou combattus. Dès mai 1999, plusieurs témoins ont donné, séparément et spontanément, des éléments précis et vérifiables démontrant la présence d'Y. Colonna à Cargèse lors des faits : ils ont été menacés de mise en examen pour faux témoignage, voire pour complicité, et ainsi conduits à modifier ou édulcorer leurs dépositions. Les éléments matériels corroborant ces témoignages n'ont pas été exploités ou recherchés ; d'autres risquant d'invalider la thèse de l'accusation ont été écartés ou inutilisés. Le témoignage d'une personne ayant vu le visage du tireur à quelques mètres et en donnant dès le lendemain une description ne correspondant pas à Y. Colonna a été délaissé pendant plus de deux ans. On a continué de considérer Y. Colonna comme coupable et de le présenter publiquement comme tel, avant tout jugement.

Selon la même logique, un traitement carcéral hors normes

Y. Colonna a été placé à l'isolement total de juillet 2003 à juillet 2004, avec rétention prolongée de son courrier, refus de permis de visite — jusqu'en janvier 2004 pour son fils mineur, novembre 2004 pour sa compagne, juillet 2005 pour ses parents et frères et sœur... Il a fallu attendre seize mois la confrontation — dans le cadre de l'affaire de la gendarmerie de Pietrosella — avec les personnes également mises en cause dans l'affaire Érignac, lesquelles ont innocenté Y. Colonna ; et vingt et un mois celle avec le témoin, qui a confirmé ne pas reconnaître en Y. Colonna l'assassin du préfet.

Ce traitement particulier fait à Y. Colonna apparaît comme l'expression d'une volonté de le briser moralement et physiquement. Au nom de la vérité d'État, il doit être déclaré coupable. Dénonçant cette vérité, son comité de soutien demande que son dossier soit traité comme n'importe quel autre, afin qu'une décision de remise en liberté, voire un non-lieu, intervienne dans les plus brefs délais pour Yvan Colonna.

Pour tout contact : Comité de soutien Yvan Colonna, « U Scassu », 20130 Carghjese, christine.colonna@wanadoo.fr ou colonna.s@wanadoo.fr, ou fax : 04-95-26-46-57.

Où va la CGT ?

Lors de son 47e congrès en 2003, la direction avait dû faire face à de nombreuses contestations. Ce congrès avait montré de fortes résistances de l'appareil aux évolutions des structures de l'organisation. Lors du vote des résolutions, jusqu'à 45 % des délégués s'étaient abstenus ou avaient voté contre.

Le projet de réforme des cotisations syndicales, même revu à la baisse par la direction, n'avait recueilli que 51,48 % des voix et avait finalement été reporté. Avec un score de 75 % (en recul de plus de 16 points comparé à 1999) au moment du vote du rapport d'activité 1999-2003, cela montrait que le refus de faire de l'interdiction des licenciements une revendication de la CGT ainsi que la relégation au second plan du slogan des 37,5 ans de cotisation retraite pour tous n'avaient pas été du goût de délégués issus majoritairement des rangs d'organisations du secteur public ou de fédérations réputées oppositionnelles, comme l'agro-alimentaire.
Cette contestation sera-t-elle aussi forte au congrès de mars 2006 ?

La stratégie suivie par la direction

La stratégie de la CGT est limpide : laisser la CFDT devenir un appendice-croupion du Medef et se substituer à elle dans le rôle du « partenaire social » ventru et responsable. D'où le frein mis par Thibault lors du conflit sur les retraites au printemps 2003. D'où aussi l'accord sur la « prévention des conflits » signé en novembre 2004 avec la direction de la SNCF, faisant passer le préavis de grève de cinq jours à trois semaines. Un texte salué comme « historique et prometteur » par le ministre Gilles de Robien. De même, sa stratégie se base sur une « peur de se faire déborder par SUD », un facteur de « radicalisation ».

Autre signe de la pente graisseuse suivie à Montreuil : la participation des gros bonnets confédéraux à toutes sortes de bandes organisées. Ainsi de la commission Camdessus, du nom de l'ex-patron du FMI, dont le rapport préconisant un CDD de cinq ans et l'enrôlement obligatoire des chômeurs a reçu la signature de Christian Larose, ancien secrétaire général de la fédération CGT du textile. Camdessus s'est abondamment servi de cet alibi pour marteler que ses « propositions de bon sens » sont « aussi bien de gauche que de droite »...

La perspective 2007

La CGT peut montrer localement plus ou moins de combativité, plus ou moins de détermination dans les grèves défensives qui ont lieu dans le pays, et qui auront immanquablement lieu dans la période à venir. Mais il est évident que le rapport de forces avec le gouvernement et avec le patronat ne peut être changé qu'à l'échelle de tout le pays et par une lutte majeure. Or, la confédération CGT, pas plus que les autres confédérations, n'a pour objectif et pour préoccupation de préparer cette mobilisation de la classe ouvrière. Que la direction confédérale de la CGT n'ait pas naturellement cette volonté ni même ce type de préoccupation, il n'y a pas vraiment à s'en étonner. Elle est tout aussi réformiste que les autres confédérations et ne souhaite qu'être la partenaire dans les négociations avec le patronat et avec le gouvernement.

La direction actuelle de la CGT se flatte d'avoir pris ses distances avec le PCF. Mais il y a bien des façons pour une confédération syndicale de servir de « courroie de transmission » pour un parti politique, et pas seulement celle qui caractérisait dans un passé de plus en plus éloigné les relations entre le PCF et la CGT. Et voilà de nouveau le mécanisme en marche ! La campagne du « non » au référendum à peine terminée, le PCF est reparti vers la future campagne de la présidentielle et des législatives de 2007. On pouvait considérer que le choix du « non », contre la volonté de Thibault, partisan du « oui », mais surtout celui de ne pas prendre position étaient dans une certaine mesure un geste contre la direction confédérale et sa politique (« le comité confédéral national se prononce pour le rejet de ce traité constitutionnel » à 81 voix pour, 18 contre et 17 abstentions[1]). Mais cela donne maintenant à la direction du PCF l'occasion d'embarquer la CGT derrière ses manœuvres politiques au nom du vote « non ».

L'attitude de la direction reflète la politique de la gauche, pour qui l'unique perspective de changement est électorale et réside dans le remplacement du gouvernement de droite par un gouvernement de gauche. Faut-il rappeler que la CGT a été dans les années 70 l'initiatrice de l'« union de la gauche » qui amena le PS au pouvoir ?

Conflit de la SNCM : l'art et la manière de couler une grève et d'en faire perdre d'autres

Lorsque le gouvernement annonce le désengagement total de l'État par rapport à la SNCM, avec un plan social où on parle de 600 licenciements (sur 2 400 salariés), la réaction du personnel ne se fait pas attendre : la grève démarre le lendemain 21 septembre 2005 ; deux navires de la SNCM sont bloqués dans le port de Marseille. L'affaire devenant nationale, on voit Thibault s'impliquer personnellement... en se rendant à Matignon, à sa demande, pour négocier par-dessus la tête des grévistes. Le 27 septembre, le gouvernement effectue un léger recul en annonçant le maintien de l'État comme actionnaire minoritaire et 400 suppressions d'emplois sans licenciements secs. « Nous pourrons discuter d'une ouverture du capital au privé, très minoritaire », affirme alors Jean-Paul Israël, de la CGT-Marins. Un recul suivi par d'autres, la CGT insistant par la suite sur la demande de 51 % de parts pour l'État. « L'avenir de la SNCM ne se résume pas fondamentalement à la question de la part de capital de l'État actionnaire », dira Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire confédéral de la CGT.

Les dockers et les employés du port autonome de Marseille, des ports de Fos et de Port-Saint-Louis sont appelés à se mettre en grève. La grève est effective le 29, provoquant une paralysie générale du trafic autour de Marseille et en Corse. Thibault prend soin de préciser qu'il ne s'agit nullement d'un mouvement de solidarité, mais là encore d'une lutte pour assurer le maintien du service public de chaque entreprise face au danger de privatisation. La CGT se garde bien de mélanger les ouvriers de chaque pôle d'activité, qui vont poursuivre la lutte chacun de leur côté. Elle veille à empêcher toute expression de solidarité, tout en mettant en avant des revendications similaires : la sauvegarde de

l'embauche au nom de la défense du « service public ». Le mouvement paralysant le port et le blocage du trafic vers la Corse contribuent à diviser les salariés de la SNCM, avec ceux de la sous-traitance d'une part et ceux des compagnies concurrentes d'autre part.

Alors que les syndicats de la SNCM prétendent défendre les emplois, les ouvriers d'autres entreprises de la région dans le privé sont confrontés à la même menace de licenciements – comme les salariés de Nestlé à Marseille, de ST-Microelectronics près d'Aix-en-Provence. Rien n'est fait pour aller dans leur direction et pour les rencontrer. Au contraire, le thème de la défense du service public ne peut que les isoler et leur procurer un sentiment d'exclusion vis-à-vis de la lutte à la SNCM.

Lors de la journée d'action du 4 octobre à Marseille, on mesure la réelle sympathie envers les grévistes de la SNCM. Les traminots de la RTM, eux aussi menacés, en profitent pour poursuivre la grève. La grève demeure forte, même si quelques fléchissements ont eu lieu, avec la fin de la grève du port autonome de Marseille.

C'est dans cette situation que la CGT, se posant en syndicat « responsable », décide de consulter les grévistes. Le jeudi 13 octobre, à l'assemblée générale, le choix proposé est entre un bulletin de vote « Non à la reprise du travail = dépôt de bilan », et « Oui à la reprise du travail pour éviter un dépôt de bilan ». Un message sans ambiguïté : poursuivre la grève, c'est mettre l'entreprise en faillite et faire 2 400 chômeurs. C'est maintenant la CGT elle-même qui tient ce discours aux salariés. En affirmant que la continuation menait au dépôt de bilan, la CGT montre qu'elle n'est plus disposée à poursuivre le combat, et elle porte ainsi un coup fatal à la grève. Même si, hypocritement, le secrétaire local du syndicat CGT des marins refuse aux grévistes toute indication de vote.

N'était-il pas possible à partir de la journée d'action du 4 octobre d'étendre le mouvement ? Pas possible de s'adresser à toutes celles et tous ceux, sur la liste des prochaines victimes des privatisations et licenciements, qui préféreraient faire front ensemble plutôt que se battre séparément ? Et de donner aux salariés en lutte une chance d'emmener les revendications sur le terrain politique (et non politicien) ?

EDF-GDF : la CGT accompagne les petits porteurs

Au moment où EDF fait son entrée à la Bourse de Paris, la CGT appelle à une manifestation devant l'hôtel Matignon pour déposer une pétition « EDF 100 % publique ». Une façon de dire que, jusqu'au bout, la CGT se sera battue. En même temps, mais en coulisses cette fois, la même CGT discute avec plusieurs organisations syndicales de la possibilité de participer à la création d'une association d'actionnaires salariés chez GDF et aussi chez EDF. « On cherche à créer les conditions pour permettre la naissance d'une association d'actionnaires salariés, ouverte à toutes les grandes organisations syndicales. Mais on ne veut pas que cela soit une émanation de la CGT », explique Jean-Paul Escoffier de la fédération énergie CGT. « On peut contester une chose et reconnaître sa réalité quand elle s'installe. L'actionnariat salarié, c'est une réalité. Cela existe et on ne peut pas ne pas s'y intéresser. On se doit d'accompagner les salariés actionnaires. » « Tout le monde est d'accord pour discuter de l'opportunité d'y aller, dit un responsable CGT-GDF. Mais les avis sont très divergents. Par définition, je me méfie du petit actionnaire. Et puis, le pouvoir réel d'une telle association est forcément faible. En soi, cela ne sert pas à grand-chose. » L'une des réserves souvent mises en avant est la probable concurrence entre organisations syndicales et associations d'actionnaires, pour obtenir des représentants au conseil d'administration de l'entreprise. « Je ne crois pas qu'une telle association puisse mettre en péril la CGT, répond Jean-Paul Escoffier, c'est un élément complémentaire de l'activité syndicale. Pour continuer notre démarche, en intégrant les actionnaires salariés. »

Camille, OCL Reims, décembre 2005

1. À l'issue des débats, le secrétaire général de la CGT va s'adresser directement aux « organisations de la CGT » pour leur signifier qu'à ses yeux le texte du CCN est « en rupture » avec les décisions du 47e congrès « sur plusieurs points essentiels ».

La grève du 22 novembre à la SNCF

Ceci est la retranscription de l'interview de Christian, cheminot, membre de l'OCL et de Sud-Rail, réalisée par l'OCL-Reims le 28 novembre dans le cadre des émissions « l'Égrégore », que vous pouvez retrouver sur le site suivant : http://reimsradio-primitive@free.fr (et même rediffuser pour partie ou en entier sur une radio locale).

L'ÉGRÉGORE : *Avant de discuter du conflit proprement dit, on aimerait que tu nous parles de l'accord qui a été signé en 2004 par tous les syndicats, sauf Sud-Rail, sur la prévention des conflits, qui fait passer le délai de dépôt d'un préavis de grève de cinq jours à trois semaines.*

Christian : En fait, c'est l'accord sur le dialogue social. Dans la loi, le préavis reste à cinq jours. L'accord signé entre la direction de la SNCF et les syndicats, sauf Sud, prévoit, comme à la RATP, un délai d'alarme sociale où, pendant trois semaines, on va discuter. C'est un « préavis », qui est dans un accord contractuel entre les « partenaires sociaux » et la direction de la SNCF. Les préavis, lors de grandes grèves sur des mobilisations nationales, sont déposés longtemps à l'avance : les trois semaines sont largement dépassées par les syndicats eux-mêmes.

L'É : *Sur le conflit qui nous intéresse, peux-tu nous dire quelles étaient les principales revendications ?*

C : Quatre syndicats – la CGT, qui représente environ 45 % des voix aux élections professionnelles ; Sud, qui en représente 16 % ; FO, environ 7 %, et la FGAAC (les agents de conduite) qui est le premier ou le second syndicat au niveau des agents de conduite – avaient déposé un préavis reconductible. Il y avait 23 revendications, mais on ne va parler que des principales : le coup d'arrêt à donner aux privatisations rampantes et le problème des salaires, car cela fait des années que les cheminots perdent de l'argent. Il y avait au niveau de la direction l'idée de faire passer en force des accords d'intéressement : les cheminots recevraient quelques miettes si l'entreprise faisait des bénéfices, c'est-à-dire que l'on acceptait les restructurations en cours, les baisses d'effectifs et de se serrer la ceinture sur les salaires. Il y avait eu une intense propagande de la direction, relayée par des organisations syndicales « jaunes » telles la CFTC et la CFDT. Depuis quelque temps,

ces revendications d'augmentation de salaire étaient à l'ordre du jour.

L'E : *Quand vous parlez de privatisation rampante à la SNCF, de quoi s'agit-il ?*

C : Je mettrai des guillemets au mot « rampante », car la privatisation est de moins en moins rampante. Sud parle de « privatisation galopante ». Elle commence réellement avec l'instauration de RFF (Réseau ferré de France) qui coupe l'endettement de la SNCF en deux. RFF, qui est elle-même une EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial), est propriétaire des infrastructures (voies, postes d'aiguillage, triages...). Pour emprunter les voies, la SNCF est obligée de payer (comme un automobiliste avec les autoroutes). RFF et SNCF n'ont pas forcément des intérêts convergents. L'accélération de la privatisation commence là. La SNCF est une EPIC depuis 1983, avant c'était une entreprise nationale. Les cheminots sont des personnels à statut, comme l'étaient les personnels d'EDF. Cette séparation ressemble à ce qui avant s'appelait les PTT. Cela continue en 2001 avec la gestion par activités, avec un conflit qui va durer près de quinze jours au printemps 2001. Par la force des choses, la grève reconduite par Sud, FO et FGAAC s'est transformée en grève plus « catégorielle ». Elle posait d'emblée le problème de la privatisation de la SNCF et de son accélération : on séparait la SNCF en parties activités : fret, grandes lignes... On découpait l'entreprise pour mieux la filialiser, voire la privatiser après. Bien que minoritaire, cette grève a bien posé le problème, et elle a été suivie par un ralentissement, même un coup d'arrêt à cette gestion par activités. Après 2003, suite à la défaite sur les retraites, la direction de la SNCF, sentant que le vent tournait à sa faveur, impose une nouvelle dynamique pour accélérer cette gestion par activités, appelée CAP clients. Maintenant, ce sont des branches et, à l'intérieur des branches, des produits. La SNCF est en train de se transformer en un holding commercial qui chapeaute des activités, des branches et des produits – avec même à l'intérieur des filiales de droit privé. Quelques exemples : d'abord le service des messageries (SERNAM, première gestion par activités qui remonte à plus de vingt ans) qui est en cours de privatisation. Ensuite, les services de télécommunication interne à la SNCF, avec la création il y a quelques années de Télécom développement, une filiale qui a fusionné avec Cegetel, et qui vient d'être vendue par la SNCF dans le cadre de la fusion Cegetel-Neuf télécom. Autre secteur parti au privé, la CHEM : les barrages hydroélectriques qui produisaient un tiers de l'énergie nécessaire à la SNCF. La CHEM a été filialisée, puis vendue à Electrabel, une société du groupe Suez. Autres services : la CNC, qui gère les conteneurs, sera bientôt complètement privée ; le service de commande de billets par Internet, Voyages SNCF.com, et les services rendus aux personnes à mobilité réduite – les porteurs, l'accueil à travers EFFIA, une boîte créée par des cadres de la SNCF. L'entretien est aussi de plus en plus transféré au privé. Une loi qui devrait être présentée en décembre confiera l'entretien des lignes nouvelles (comme le TGV Est) à des entreprises privées.

L'E : *Est-ce que tu peux nous parler de la grève proprement dite ?*

C : Je vais commencer par citer Sud-Rail : « Rarement grève à la SNCF n'aura été autant commentée et analysée que celle du 22 novembre dernier. Politiques, journalistes, direction SNCF et... certains syndicalistes n'auront pas eu assez de mots pour dénoncer ce conflit. Ce sont d'ailleurs les mêmes qui nous expliquaient que cette grève était inutile qui aujourd'hui reprochent au gouvernement et à la direction d'avoir été trop généreux avec les cheminots ! » J'ajouterai que pendant trois semaines les cheminots qui ont internet ont été inondés de mails : deux fois par jour, on leur a expliqué qu'il était inutile de faire grève car il n'y avait pas de danger de privatisation. Le journal interne, *Les Infos*, les journaux d'établissement, des journaux d'activités et de métiers nous ont matraqués sur le fait qu'il ne fallait pas faire grève, qu'on allait mettre en danger l'entreprise et que c'était une grève politique. Dans les derniers jours, il y a eu des menaces, on nous a dit : « Si vous commencez la grève, vous ne pouvez pas l'arrêter et la reprendre » ou « Vous êtes obligés de la prendre dès la première heure, sinon vous serez considérés comme étant en absence irrégulière ». Là-dessus, la direction SNCF s'assoit complètement sur les dernières décisions des prud'hommes ou de cour d'appel qui ont débouté la SNCF sur son interprétation du droit de grève. Il faut savoir que, dans une grève qui risque d'être longue, beaucoup de cheminots un peu frileux rejoignent les mouvements en cours de lutte. Il y avait plus de monde à la deuxième AG, mais ces menaces ont refroidi les frileux. Voilà pour expliquer le contexte.

L'E : *Qu'avez-vous obtenu ?*

C : Si on se réfère à la rapidité à laquelle les négociations se sont déroulées, à peine une demi-journée après le début de la grève, un seul jour de grève a permis d'obtenir ce qui était refusé depuis plus d'un an, ce qui pour Gallois était encore « impossible à accorder » la veille du conflit. Sur une partie des revendications, des petites choses ont été obtenues : sur les salaires, sur les effectifs, sur ID TGV qui revient complètement dans le giron de la SNCF, sur un certain nombre de métiers, il y a des avancées. La diminution d'effectifs sera moins importante que les années précédentes. Dans un premier temps, on peut donc dire qu'il y a eu des concessions de la part de la direction. Par contre, si on veut parler des enjeux qu'il y avait sur cette grève, on ne peut être que lourdement déçu. Avec ce qu'on a « engrangé », on n'a pas mis un coup d'arrêt à cette privatisation rampante.

Si on compare avec 2001, et là je parle de mon syndicat, il y a eu une erreur stratégique, qui explique qu'on se soit arrêtés au bout de vingt-quatre heures : on ne met qu'un seul fer au feu, celui de l'unité des fédérations syndicales. Dans le cas présent, cela prouve les limites de cette stratégie, sachant que dès le départ on savait la FGAAC très peu décidée à partir dans un mouvement reconductible. À la CGT, on sait qu'il y a des tendances à ne pas aller dans un mouvement dur, surtout dans le contexte actuel où, suite à Marseille et à la révolte des banlieues, le gouvernement avait peur que cette grève marche et que cela mette le feu aux poudres. Pour certains dirigeants de cette centrale, ce n'est pas le moment d'avoir un conflit majeur et des affrontements susceptibles de se terminer par un problème politique qui dépasserait simplement la défense des services publics, et notamment celui du transport ferroviaire. C'est cela qui a pesé, et je pense qu'il faudra en rediscuter avec l'ensemble des cheminots. Plus que l'unité des appareils syndicaux, c'est l'unité des cheminots, indépendamment de leur couleur syndicale, qu'il faut mettre en avant.

Transcription : Camille, OCL-Reims

La véritable scission dans AC !

Alors que le gouvernement poursuit inlassablement sa politique de stigmatisation des chômeurs et de réduction de leurs droits, le mouvement AC ! (Agir ensemble contre le chômage) connaît sa première réelle scission, après un peu plus de dix ans d'existence pourtant déjà très tourmentée. Cela s'est passé à l'automne dernier, lors des assises du mouvement, au Mont-Dore, dans le Puy-de-Dôme.

Évidemment, la situation n'est toujours pas clarifiée et deux secrétariats différents s'affirment « secrétariat des collectifs ». Mais en regardant les choses d'un peu plus près, on se rend compte qu'il y a bien d'un côté un réseau de collectifs réellement existants qui produit des analyses, fait des actions, entretient le site Internet et continue à utiliser les outils historiques de liaison entre les collectifs comme les listes de diffusion tout en assurant une permanence nationale ; et de l'autre une poignée d'individus absents du terrain, communiquant avec la presse et ayant créé d'autres listes de diffusion dont l'accès est soumis à cooptation. Mais ce sont ces derniers qui, par leur maîtrise des mécanismes institutionnels, ont pu partir avec la caisse, laissant sans ressources celles et ceux qui continuent à entretenir le réseau. Entre ces deux pôles, il y a un ensemble de collectifs qui ne se sont pas positionnés et qui, de fait, se sont repliés sur leur terrain local. Ces assises ont mis fin à plusieurs mois d'échanges de mails au ton parfois blessant entre différentes conceptions de fonctionnement, notamment sur le rôle du secrétariat : fonction technique (rendre compte du courrier qui arrive, assurer le paiement des factures) ou fonction de « porte-parole », de représentation. La dernière charte de fonctionnement du réseau des collectifs AC ! avait clairement tranché pour le premier cas de figure, mais, dans les faits, le permanent du réseau se positionnait dans les médias comme porte-parole et prenait les décisions d'engager la signature d'AC ! tout seul, sans en référer au réseau, toujours au nom de l'efficacité et de l'urgence. Le trésorier, lui, ne prenait même plus la peine d'assister aux coordinations et conservait chez lui la comptabilité et de nombreux dossiers, entretenant ainsi un climat d'opacité et de suspicion.

Mais derrière cet antagonisme à propos du fonctionnement d'une organisation, il y a deux conceptions radicalement différentes de l'organisation. L'une est horizontale ; elle tient compte de la multiplicité des points de vue ; les prises de décision, les positions communes y sont soumises à débat. L'autre est verticale ; elle appuie sa légitimité sur la représentation ; au nom de l'urgence et de l'efficacité, les décisions y sont prises par un petit cercle restreint (voire une personne) et ne sont pas soumises à débat. C'est sur cette question que s'est structuré l'antagonisme qui a abouti à la scission.

« Un éloignement provisoire »

En septembre dernier, les partisans du « centralisme démocratique » ont lancé l'offensive par un texte initié par l'un d'entre eux puis signé par quelques autres. On peut y voir se profiler le putsch. En effet, ce texte propose d'entrée de jeu un vote lors des assises. Or cette procédure est exceptionnelle puisque, historiquement, c'était le consensus qui avait cours dans le mouvement. Dans un deuxième temps, le texte propose d'exclure des militants, avec l'emploi d'une novlangue qui fait assez froid dans le dos : « un éloignement provisoire et nécessaire à la clarification, à la reprise d'activités politiques réellement constructives ». Il affirme ensuite la nécessité de nettoyer le local d'AC ! de celles et ceux qui l'occupent indûment, en l'occurrence le collectif AC ! Air libre, qu'il ne nomme pas explicitement mais tout le monde peut le reconnaître. L'auteur de ce texte exprime ensuite sa souffrance de ne plus pouvoir assumer de porter fièrement son badge AC ! à cause de la manière d'agir du même collectif (toujours pas nommé). Et c'est sans doute là qu'apparaissent vraiment les choses les plus importantes de ce texte pour situer des enjeux futurs : « Nos relations avec les partenaires et alliés politiques avec qui nous avions coutume d'agir – sur nos positions – sont devenues exécrables. À la fin d'une manifestation (victimes d'incendies dans les immeubles insalubres), un affrontement physique fut évité de justesse avec les membres d'un parti politique – par ailleurs fort critiquable... Ce type de comportement ajoute à notre discrédit déjà grand. » Le parti en question, ce sont les Verts, mouillés en tant qu'élus dans la gestion de l'urbanisme et de l'habitat parisien et attaqués en tant que tels par les militants d'AC ! Air libre, également investis dans un comité des mal-logés en colère.

On peut poser l'hypothèse, à partir de ce morceau de texte, que la pratique autonome de certains collectifs AC ! gêne les recompositions en cours à la gauche de la gauche, dans la perspective de l'élection présidentielle de 2007. Ensuite, ce texte propose un « retour aux fondamentaux » d'AC ! : la réduction du temps de travail à 32 heures et le droit au revenu, pensé comme réponse à l'urgence mais aussi comme redéfinition de la question du travail. Et celles et ceux n'entrant pas dans ce cadre revendicatif se voient traités de « handicapés sociaux », de « bras cassés

radicaux» et de «lumpenproletariat». Au moins, la conception autoritaire de l'organisation est explicite. Et d'ailleurs, le texte abat ses cartes dans ce sens-là : le secrétariat doit rester dans la capitale. Pourquoi ? «Pour des raisons évidentes». L'équipe ainsi reconstituée doit pouvoir fonctionner avec efficacité. Premier acte à accomplir : assurer la réconciliation avec les associations, syndicats et partis politiques que toutes les pratiques irresponsables ont éloignés du mouvement.

Ce texte a été signé ensuite par une quinzaine de personnes et a servi de base au putsch, ce qui était sans doute sa fonction réelle, puisque ça n'est pas sa qualité théorique qui en fait l'intérêt.

L'autonomie des luttes

Bien que très médiocre, ce texte a provoqué un débat intéressant qui aurait pu permettre de dépasser cette situation si la volonté de débattre avait été partagée. Ainsi, une militante d'AC ! 93-Est produit un texte où elle exprime sa conception du fonctionnement d'AC! : «(...) AC! doit continuer à être un réseau de collectifs qui grâce à ses luttes spécifiques, selon son lieu, ses moyens et sa réalité du terrain porte les paroles, les revendications des précaires. Plus les luttes se multiplieront, plus tôt nous entrerons dans un rapport de forces conséquent car l'autonomie des luttes n'est pas opposable à l'émergence d'une lutte de classe avec ses propres revendications.» Et elle ajoute : «Pour ceux qui souhaitent entamer un divorce ou une scission présentant certains militants comme les "méchants pauvres" qui ne comprennent rien à la politique, je pose la question suivante : pourquoi présenter les actions menées par "Air libre" comme des actions contreproductives, alors qu'elles ont initié des volontés chez des personnes désabusées et des créations de collectifs ? Les tracts, les discours d'"Air libre" ont amené une nouvelle génération de militants qui ne croient pas aux orgas classiques et qui n'ont pas envie d'être récupérés. Qu'est-il proposé à l'inverse ? Des relations plus que douteuses avec certaines orgas (Copernic, syndicats, Verts), une signature commune sur un appel à manif, comme si lutter se résumait à faire des alliances de circonstance. À mon avis nos luttes sont ailleurs, là où les institutions travaillent à la radiation des chômeurs en les présentant comme les responsables d'un chômage endémique, partout où l'on fait de nous les coupables idéaux, que l'on soit salarié, RMIste, chômeur, français de souche ou immigré.

«J'ai puisé dans le réseau des collectifs (...) et dans "Air libre" un potentiel riche dans ses expériences de lutte mais aussi dans sa diversité, où des individus par affinité et pour des objectifs communs se regroupent, se solidarisent "pour ne plus courber l'échine sous les coups reçus". Cette diversité qui est une puissance, une richesse, ne doit pas se transformer en organisation pyramidale avec des têtes pensantes qui sauraient mieux que d'autres ce qu'il faut faire ou ne pas faire.»

Ces deux textes expriment bien les termes du débat. Or celui-ci n'a pu avoir lieu parce que les partisans du «centralisme démocratique» n'avaient pas l'intention de débattre mais d'imposer leur position.

Les assises du réseau des collectifs AC! ont donc eu lieu les 15 et 16 octobre derniers. Anne, qui était à ces assises, raconte : «Certaines personnes présentes étaient des "revenants" dans le sens où cela faisait plus de cinq ans qu'on ne les avait pas vues, ou alors elles étaient inconnues, pour certaines d'entre elles.»

Le fond des discussions a porté essentiellement sur trois points : la question du secrétariat national (son rôle et qui fait quoi, la question de l'emploi aidé), le fonctionnement interne en réseau (notamment comment et dans quel temps les décisions sont prises), les relations (avec qui et comment on travaille) avec d'autres organisations, et en annexe la question du local national (qui sert de lieu de permanences à la fois pour le national et pour des collectifs locaux) rue Mathis, à Paris.

Surenchère verbale

Le soir vers 11 heures, rien n'était réglé. Déjà, depuis la fin de l'après-midi, certains faisaient pression pour qu'il soit procédé à un vote. Il n'était pas question pour eux qu'il y ait un débat sur le fait de voter, alors que cette pratique est quelque chose d'exceptionnel dans le fonctionnement d'AC!.

Le lendemain, les débats ont repris en plénière sur la question du secrétariat. Certains ont proposé des positions de consensus. Tout de suite ça a été la surenchère verbale. «On arrête les tours de parole, ça suffit, on passe au vote. Ceux qui ne veulent pas voter n'ont qu'à rester dans cette salle, les autres vont dans celle d'à côté.» On s'est retrouvés dans une situation de coupure. Les collectifs qui voulaient voter, ceux qui voulaient le consensus, et d'autres, déboussolés et non mandatés pour voter qui restaient un peu pour écouter et finissaient par partir, écœurés.

Parmi les «votants», on avait les «sincères» qui pensaient qu'il fallait en finir et trancher, et les autres qui ont magouillé clairement. La confiance a ainsi été votée au salarié, et la défiance au président des Amis d'AC! (association «couverture» pour les finances du réseau). Un secrétariat a été élu sans que l'on sache quelles tâches il devait effectuer. Un nouveau bureau des Amis d'AC! a été élu alors que son renouvellement ne figurait pas à l'ordre du jour des assises.

Les collectifs qui n'ont pas voulu rentrer dans ce jeu ont continué, de leur côté, les assises en faisant le compte rendu des ateliers du samedi matin et en discutant de ce qui venait de se passer, comment continuer, et avec qui. Un texte collectif a été écrit, Ensemble, à valider sous huit jours par les collectifs le souhaitant. Une campagne d'action pour le mois de novembre a été alors décidée autour de deux points : le contrôle social et la question du revenu (Unedic). Les bases d'un quatre-pages ont été jetées. C'est un huit-pages qui sera réalisé quinze jours après.

Il y a toujours eu des tensions très vives dans AC!. Alors, pourquoi ce coup-ci cette situation a-t-elle débouché sur une scission ? Peut-être en premier lieu parce que des personnes, des collectifs n'ont plus accepté qu'il y ait de fait une direction occulte. En effet, pendant longtemps, le fonctionnement au consensus a permis une situation assez trouble. Les collectifs étaient autonomes et très hétérogènes. Les assises prenaient très peu de décisions, laissant le champ libre à des «porte-parole» qui faisaient un peu ce qu'ils voulaient selon la règle du «Cause toujours». C'est pour éviter cela aussi que la fonction de porte-parole avait finalement été supprimée. Mais comme il y avait des pratiques bien ancrées, cette fonction s'était reconstituée de fait à partir de certains permanents.

Se sentir investi d'un pouvoir de décision

Pourtant là aussi, avec la décision de recourir à des emplois aidés, il s'agissait de procurer du revenu à des camarades qui n'y avaient pas droit. Ces emplois devaient tourner. Mais le problème, c'est que toutes les personnes présentes aux assises qui ont décidé ces créations de poste n'ont pas compris la même chose. La question des

permanents a commencé très vite à empoisonner les rapports au sein d'AC!. Le permanent recruté pour une tâche essentiellement technique, la gestion du site web, s'en est tenu à sa tâche, et son travail a fait consensus d'autant qu'il était visible à travers le site web. Il n'en a pas été de même avec les autres permanents. L'un d'entre eux, vivant à Paris, a de fait été identifié par les médias et les institutions comme le porte-parole d'AC!. À partir de là, il s'est senti investi du pouvoir de décision, tout en ne rendant plus compte de ce qu'il faisait. C'est un problème classique que rencontre toute association ayant recours à des permanents. Et quand d'autres militants ont mis leur nez dans ce qui était fait au nom d'AC!, ils sont allés de surprise en surprise. Ainsi, le 16 août dernier, des militants d'AC ! Air libre découvrent que le permanent parisien est membre du « comité d'animation du site web de la Lettre de l'insertion par l'activité économique » et qu'AC ! figure dans la liste des « acteurs et opérateurs nationaux de l'insertion ». Réactions immédiates de militantEs : « Nous ne comprenons pas ce que fait AC ! avec tous ces organismes, dont le but est le retour à l'emploi forcé des chômeurs et des RMIstes, le flicage, les petits boulots de merde... Plusieurs de ces organisations esclavagistes ont été occupées par AC ! Air libre, en réaction à la politique d'insertion au niveau national et à celle de la Ville de Paris en particulier. » Quand on sait en plus que les Verts sont mouillés dans tous ces systèmes qui relèvent de ce qu'on appelle l'économie solidaire...

Autre pomme de discorde : le Forum des luttes sociales (FLS). « Le FLS, écrit une militante d'Alençon, est un état-major à la mexicaine (beaucoup de généraux, fort peu de troupes) censé représenter quelques organisations (SUD, Droits devant, DAL, Confédération paysanne, etc.) et lancer des mobilisations communes. Il n'a jamais rien lancé, mais il permet à quelques personnes de jouer aux chefs et de se donner l'illusion d'écrire l'Histoire. C'est aussi un des lieux du "mouvement social" d'où doit surgir une "gauche de la gauche recomposée" pour les élections de 2007. Le 9 avril, constatant que, sur le terrain, les militants des organisations censées appartenir au FLS ne sont pas informés de leur initiative, les deux marches (Montluçon et Sud-Ouest) estiment nécessaire de publier un communiqué de presse précisant que "Nos marches sont organisées en toute autonomie, par les précaires eux-mêmes" et qu'elles "ne sont nullement organisées ou chapeautées par le FLS". Ce qui n'empêche pas le FLS d'organiser deux jours plus tard une conférence de presse pour revendiquer l'organisation de ces marches, ni M. (le permanent d'AC!, NDLR) de jeter à la presse cette pensée profonde : "Ça fait longtemps que les mouvements sociaux ont repéré ce qu'on appelle aujourd'hui le 'malaise social', et nos marches sont aussi une manière d'agir et de se mobiliser ensemble à partir du local." » La même militante pointe d'autres problèmes de démocratie : signature d'un appel de la fondation Copernic « pour un Grenelle de l'UNEDIC » ; signature avec les associations de chômeurs d'une lettre geignarde adressée aux confédérations syndicales siégeant à l'UNEDIC ; signature d'un texte au côté des Verts du 13e arrondissement dénonçant la politique du logement de la droite après l'incendie d'un troisième immeuble, le 30 août, alors que deux des immeubles déjà incendiés étaient gérés par les Verts par le biais de la SIEMP. Ce tract ne met à aucun moment en cause la politique immobilière de la Ville de Paris. D'où les incidents entre des militants d'AC ! à la manifestation qui a suivi.

Mais ce qui a sans doute été inacceptable pour les putschistes, c'est le refus par les assises d'AC ! d'appeler à voter « non » au référendum, au printemps dernier. Là, ils ont senti qu'ils ne contrôlaient plus l'expression politique d'AC ! Or l'enjeu était de taille, à savoir la recomposition en cours d'une force politique à la gauche du PS, avec comme pilier important la Fondation Copernic et ce qui allait devenir les Comités du 29 mai. On retrouve dans cette opération des membres fondateurs d'AC ! comme Claire Villiers, Claude Debons ou Michel Husson. Alors que la décision des assises avait été prise sans ambiguïté, on avait vu le permanent d'AC!, membre de la Fondation Copernic, revenir à la charge en proposant de signer un texte commun avec l'APEIS et appelant à voter « non » ! Et comme ces gens-là estiment être les représentants du « mouvement social », ils ont bien besoin d'avoir un mouvement de lutte contre le chômage à sortir de leur chapeau quand ils voudront propulser leur candidat sur la scène électorale pour la prochaine élection présidentielle.

Christophe (Limoges)

Ensemble

Ce dimanche 16 octobre 2005, les assises d'AC! Agir ensemble contre le chômage ont constaté l'impossibilité de continuer à avoir une seule expression nationale. Demain, il y aura donc au moins deux courants AC, peut-être plus. Quant à nous, notre seul regret est qu'il n'y en ait pas mille tant nous avons besoin d'une autre répartition des richesses, pour résister aux attaques permanentes contre les chômeurs et précaires, pour construire un autre monde que celui qui nous est imposé par les capitalistes de partout, pour développer une réflexion multiple et néanmoins commune pour la construction d'une autre société en réfléchissant aux questions d'environnement, de production. Si pendant ces deux jours et depuis des mois, nous nous sommes affrontéEs et diviséEs sur des questions essentielles, notamment notre rapport à la gauche, à ses échéances électorales et à la démocratie interne dans AC!, si ces divergences font qu'aujourd'hui nous devons construire séparément nos campagnes et nos luttes, il n'en reste pas moins que les orientations fondamentales construites depuis 1994 restent les mêmes pour touTEs. Nous sommes sûrEs que l'ensemble des collectifs AC! continuera dès demain à lutter contre toutes les mesures de contrôle des chômeurs et précaires, contre la destruction du code du travail, pour que chacunE ait un revenu qui lui permette de vivre bien et l'accès inconditionnel à ses besoins fondamentaux : logement, transport, culture, fluides. Nous sommes sûrEs que l'ensemble des chômeurs, des précaires, des salariéEs, des retraitéEs d'AC ! continuera à se battre contre toutes les formes de discrimination et de criminalisation, notamment contre les lois racistes qui condamnent aujourd'hui les plus précaires d'entre nous, en particulier les sans-papiers, à la déportation, à l'exploitation la plus sauvage, aux rafles et à l'enfermement. Face à cette société qui glisse vers le totalitarisme, qui a fait de la chasse aux pauvres, du sexisme, de l'homophobie, du racisme et plus généralement de la loi du plus fort ses valeurs, quelles que soient nos divergences, et elles sont profondes, nous savons de toute façon qu'il y aura des moments communs de résistance. Nous réaffirmons la nécessité de partir des collectifs locaux pour développer le rapport de forces nécessaire pour la défense individuelle et collective de tous les chômeurs et précaires, nous continuerons d'œuvrer à l'enrichissement d'un véritable réseau horizontal, qui permette une réelle égalité entre nous, une circulation des informations, des idées, des pratiques. La force d'un réseau est sa multiplicité, son côté insaisissable, incontrôlable. La pratique en réseau est une forme d'organisation dont nos ennemis n'ont pas l'habitude. C'est notre force, et c'est à nous de l'enrichir et de la faire vivre. Nous pouvons tout car nous sommes tout.

Premiers signataires :
AC ! CUM, AC ! CUN Région de Nantes, AC Bordeaux CUB, AC ! Paris Air Libre, AC Limoges, AC ! Alençon Perche, AC ! Trappes, AC Paris 10-11-12, AC Nantes
(Plus de collectifs que les premiers signataires ont collaboré à ce texte, mais n'ont pas encore eu le temps d'en discuter dans leur collectif. Néanmoins, nous voulons dès maintenant mettre ce texte à la disposition de l'ensemble des collectifs et nous attendons vos signatures et amendements.)

GPS : Gaffe à la Police spatiale !

Additionnons GPS (Global Positioning System), carte de crédit, carte dite « vitale », téléphone portable, bornes d'identification biométrique, logiciel Earth de Google et messagerie par internet, et voilà un système parfait de flicage des individus. Si l'on y ajoute les perspectives réjouissantes que nous propose le système, des nanotechnologies à la puce sous-cutanée, la synthèse impossible de la liberté humaine et du triomphe du robot se trouverait accomplie. Mais ce ne serait pas le robot qui aurait vaincu l'être humain, comme le craignaient certains, mais plutôt l'être humain qui verrait dans le robot la meilleure solution pour survivre.

Le combat est pourtant loin d'être perdu. Mais il a commencé depuis longtemps, et s'engage désormais dans des voies encore méconnues du fait de l'avance prise par les systèmes de flicage sur nos propres capacités de parade. L'un des derniers épisodes ouverts de ce conflit s'est produit le jeudi 17 novembre, vers midi, dans le réfectoire du lycée de la vallée de Chevreuse, dans l'Essonne, qui est une zone de forte activité technologique (CEA, CNRS, Polytechnique, Danone...). Un groupe d'une vingtaine de personnes déguisées y a pénétré en chantant. Il s'agissait de dénoncer (par tract et intervention orale) et de détruire (à coups de masse) deux bornes biométriques installées là pour, prétend le proviseur, faciliter l'écoulement des élèves à la cantine. Le tract distribué dénonçait les systèmes de contrôle : « Le meilleur moyen de contrôler les humains, c'est pour l'instant de les mettre à l'école et au travail, avec en poche une carte bleue et un téléphone mobile », jusqu'à ce « qu'un jour prochain, on nous mette une puce sous la peau ». La borne d'identification biométrique n'est en effet qu'un des aspects d'un processus de contrôle tous azimuts.

Malheureusement, trois des intervenants se sont fait prendre (par les surveillants du lycée et quelques élèves), et ils sont passés en jugement dès le surlendemain. Le procès a été une première fois reporté, mais il faut en suivre le déroulement sur le site internet www.piecesetmaindoeuvre.com.

Ne pas tomber dans la paranoïa

Le défi que posent les nouveaux systèmes de contrôle n'est pas qu'ils vont rendre toute opposition impossible, comme le pensent certains. C'est plutôt qu'ils risquent d'accentuer le recours au terrorisme, qui est l'outil de la désespérance. S'opposer au système sera en effet toujours possible, sans doute selon des formes que nous n'imaginons pas, mais qu'un film comme Matrix, par exemple, met en évidence dans son premier volet. Face à une société dans laquelle le spectacle ou le virtuel en viendrait à cacher totalement l'oppression, il existera de toute façon toujours des individus et des groupes qui « comprendront » la stratégie du système et sauront inventer des moyens de la contrer. Là n'est pas vraiment la question, et il en ira de même avec les systèmes de « contrôle total » des individus. Ce contrôle ne pourra jamais être total, à moins de penser que le pouvoir peut étendre à toute la planète ses gadgets de contrôle qui coûtent horriblement cher : ce serait lui reconnaître finalement une viabilité qu'il n'a pas, il suffit de penser à la situation des trois milliards de pauvres de cette planète. Ne pas faire le lien entre l'appauvrissement généralisé du Sud et le développement ici de systèmes de contrôle total serait se tromper très sérieusement d'analyse. Le lien est fort et n'est absolument pas nouveau. Pensons à la dénonciation des formes modernes de la politique, qui aboutissent à mettre en spectacle la misère du Sud pour éviter de la considérer comme un problème politique global, précisément. Ici, au Nord, l'une des questions fondamentales qui se posent au pouvoir est bel et bien le contrôle des individus. Mais ce contrôle n'est pas que policier : il est aussi et surtout idéologique (l'école, le travail, l'entreprise, les médias...), et vise dans ce cas-là à maintenir la masse dans l'ignorance de la situation réelle de la planète. Rien de nouveau là encore.

Le contrôle tous azimuts risque de contribuer à l'extension du terrorisme pour une raison fort simple : face à l'oppression généralisée et constante que cela suppose, il est évident que des individus et des groupes ne verront plus d'autres formes de lutte que dans la pratique de la violence « qui réveille la masse et fait peur à la bourgeoisie », comme le croyaient les propagandistes par le fait de la fin du XIXe siècle. Certains vont donc utiliser le terrorisme. Plus même : le terrorisme est l'autre face de la médaille du contrôle high-tech. Ce contrôle se nourrit et s'appuie sur le terrorisme pour se faire accepter : au lycée de la vallée de Chevreuse, il ne s'agissait que de faciliter l'écoulement des lycéens à la cantine, mais il est bien évident que, déjà ailleurs et bientôt partout, il s'agira avant tout de « lutte antiterroriste ». C'est sur le terrorisme que s'appuie le contrôle totalitaire puisqu'il prétend l'éradiquer, et ça tombe bien, car le contrôle totalitaire suscite à coup sûr en retour le développement du terrorisme ! Un mécanisme parfaitement huilé. Les deux mâchoires d'un même piège à cons ! Aussi, ne nous trompons pas de combat. Face au contrôle high-tech des populations, il nous faut bien entendu résister et prendre l'offensive par toutes sortes de moyens, comme ceux utilisés au lycée de la vallée de Chevreuse. Mais il faut aussi et peut-être surtout dénoncer cette politique du pire, la relier à l'appauvrissement généralisé des êtres humains, et ne pas tomber dans la paranoïa.

Pour un refus politique de tout contrôle

Nous devons en venir à dénoncer à la fois les systèmes de flicage et le rôle d'écran de fumée que joue la Commission nationale informatique et libertés, la CNIL, totalement inutile et vendue à ces systèmes de flicage. En ce qui concerne l'extension des cartes bleues, par exemple, cela devrait nous inciter à développer les Systèmes d'échange locaux, qui échappent au contrôle bancaire. Certains médecins sont déjà ou ont été parties prenantes des SEL, c'est une façon d'échapper à la toute-puissance de la carte vitale. Quant aux portables ou au GPS, rien de plus facile que de s'en passer. Et ainsi de suite. On le voit, non seulement rien n'est perdu, mais la propagation inconsidérée de gadgets de contrôle doit nous entraîner à montrer les liens entre tous ces éléments et la politique générale des États partout sur cette planète. Et aussi à réfléchir davantage afin de sortir des sentiers battus de la politique pour aborder enfin – ou de nouveau – tous les problèmes, y compris ceux de la vie quotidienne, à tous les niveaux, au Nord comme au Sud, en établissant les liens que le pouvoir s'ingénie à gommer ou à dissimuler.

PG

BIG BROTHER

« Selon les périodes, les policiers n'aiment pas les Juifs ou les Arabes. Qu'on me permette de ne pas aimer la police ! »

Maurice RASJFUS

LES « JEUX » D'ALBERTVILLE !

L'histoire de ce fichage très particulier débute en mai 2001. Les policiers municipaux d'Albertville sont invités par leur hiérarchie à relever les plaques d'immatriculation d'automobilistes qui leur paraissent suspects. Ce relevé a lieu près des lieux de rendez-vous homosexuels et dans certains quartiers. Il va durer jusqu'en septembre 2001, où un commandant de la police nationale apprend que les municipaux demandent à ses services l'identité d'automobilistes qu'ils fichent. Trouvant cette pratique illégale, il décide de prévenir le maire, un certain Gibello, UMP de son état politique, lequel demande alors à son directeur de cabinet de détruire ce fichier informatique.

L'affaire aurait dû en rester là.

Mais la CFDT récupère quelques mois plus tard une copie imprimée de ce fichier surnommé « Troubadour » ! Il comporte tout de même 170 immatriculations accompagnées de mentions telles que « homo », « Maghrébin ». Ce syndicat décide au début de l'été 2002 de saisir la « justice de son pays ». Une enquête préliminaire est réalisée sans qu'aucune perquisition ou saisie d'ordinateur n'ait lieu. En fait, l'enquêteur, un capitaine de la police judiciaire, se donne pour fonction de découvrir qui, au sein des municipaux, a bien pu alerter la CFDT ! Il conclut que l'infraction n'est pas constituée et transmet le dossier au procureur d'Albertville fraîchement nommé. Celui-ci, un certain Henri Perret, arrive tout juste d'Albi où il s'était illustré quelques mois plus tôt en tentant d'éviter la prison à quatre policiers violeurs. À Albertville, il se montre, bien évidemment, compréhensif avec les policiers municipaux et avec le maire. Mais il ne se contente pas de classer l'affaire, car il transmet le rapport d'enquête au maire… qui s'empresse d'en faire punaiser les bonnes feuilles dans les locaux de la mairie. Tout le monde peut ainsi découvrir le nom du « principal instigateur » (dixit le rapport de police) de la « dénonciation » des faits à la CFDT ! Bonjour l'ambiance ! Le syndicat CFDT hésite à se constituer partie civile pour violation du secret d'instruction… et finalement renonce devant les pressions à l'emploi. Tout le monde pense que le scandale est définitivement étouffé. Mais une nouvelle évolution législative permet aux associations de porter plainte à la place des victimes. La LDH vient de le faire : elle s'est constituée partie civile juste avant que les faits ne soient prescrits. L'instruction va pouvoir démarrer quatre ans après leur déroulement. Le plus drôle est qu'elle sera instruite par la doyenne des juges d'instruction d'Albertville, Hélène Lastera. Cette juge s'est fait remarquer en tenant tête à son procureur, qui voulait qu'elle se dessaisisse d'un lourd dossier de pollution à la dioxine dans lequel des élus, des préfets et des ministres sont impliqués. Elle a refusé et la cour de cassation lui a donné raison le 19 avril 2005. Elle vient de décider, le 19 décembre, de mettre en examen un ex-préfet de la Savoie. Dans cette affaire de dioxine, il y a aussi un certain Gibello. Le gratin de cette ville doit se demander à quelle sauce il va être mangé. Nous, nous préférons la fondue !

UNE CONSÉQUENCE SARKOZIENNE DU MOUVEMENT SOCIAL DES BANLIEUES

Aubin, étudiant en deuxième année universitaire d'anglais-espagnol a été arrêté avec un groupe de jeunes dans un quartier rémois à proximité d'un feu de deux poubelles, le 11 novembre. Tabassé, il est aussitôt incarcéré. Il passe le 14 novembre en comparution immédiate, où il écope de deux mois de prison, dont deux semaines ferme pour « dégradation de biens d'autrui par des moyens dangereux pour les personnes ». En réalité, le juge lui a indiqué qu'« il n'est pas impliqué dans le délit mais qu'il n'a rien fait pour l'empêcher », d'autant plus qu'il était le seul majeur dans la bande incriminée. Comme on peut le constater, la justice rémoise anticipe le retour à la loi anticasseurs prôné par Sarkozy (voir plus loin).

Ce jeune étudiant est de nationalité béninoise, et sa deuxième carte de séjour expirait le 30 septembre. Croyant qu'il n'avait pas fait de demande de renouvellement, la préfecture de la Marne lui a notifié à la prison de Reims, le 15 novembre, un arrêté de reconduite à la frontière. Heureusement, Aubin a pu prévenir sa sœur qui a apporté à l'administration le récépissé de cette demande de renouvellement. Le 17 novembre, la préfecture abrogeait son arrêté d'expulsion. L'affaire aurait pu en rester là… seulement, le 12 décembre, le secrétaire de la préfecture invitait Aubin à quitter le territoire avant le 12 janvier « pour trouble à l'ordre public ». Pourquoi utiliser cette procédure administrative classique pour tous les étrangers à qui l'État refuse un titre de séjour ? Sarkozy n'a-t-il pas prôné l'arrêté d'expulsion, mesure, en apparence, plus expéditive. Oui, mais il y a un hic ! D'après la loi en vigueur, pour expulser un étranger ayant un titre de séjour, une commission d'expulsion présidée par un magistrat doit se réunir et donner son avis. Cet avis n'est que consultatif, car c'est la préfecture et le ministère de l'Intérieur qui décident. À ce jour, il n'y aurait en France que quelques cas semblables à celui d'Aubin, et dans l'un d'eux, médiatiquement connu, la commission d'expulsion a donné un avis défavorable à l'expulsion. Mais dans le département de la Marne, ladite commission d'expulsion ne s'est pas réunie depuis des années et sa mise en place mettrait beaucoup de temps, de l'aveu même d'un fonctionnaire. Dans cette affaire des banlieues, Sarkozy et les siens marchent sur des œufs :

- l'État a délibérément menti sur la cause de la mort des deux jeunes de Clichy-sous-Bois ;
- la grande majorité des jeunes interpellés n'était pas connue des services de police ;
- les étrangers en situation régulière arrêtés n'étaient qu'une minorité — quant aux « clandestins », pas de trace à ce jour ;
- même les grandes oreilles de l'État (les RG) ont reconnu le caractère exclusivement social de ces émeutes (pas d'intégrisme ni de gros trafiquants, la présence des flics dans les cités nuisant à l'« économie souterraine »).

Avec ses camarades et ses professeurs, Aubin a lancé une pétition afin que la préfecture revienne sur sa décision. Des associations locales et nationales se mobilisent. À suivre…

11e VERSION DEPUIS 2003 !

De quoi s'agit-il ? Du projet de loi sur la prévention de la délinquance !

Tout ce que l'on sait de cette nouvelle mouture, c'est qu'elle prévoit de toucher à tout : justice, éducation — jusque-là, là pas de surprise — mais aussi logement, santé, famille…

Au niveau de la justice, ce sera le grand retour de la loi « anticasseurs » votée en 1970 et abrogée en 1981. Cette loi édictait une responsabilité collective lors de manifestations. « Les événements récents ont permis de mesurer une fois de plus les limites du principe juridique de la personnalisation de la responsabilité pénale », indique cette nouvelle édition. D'où l'idée de « disposer d'outils législatifs permettant d'incriminer les instigateurs, les meneurs, mais aussi chacun des participants au regroupement, cause de troubles graves à l'ordre républicain… ».

La police est toujours intouchable, le maire reste aussi le personnage clé. Cependant, il n'est plus classé dans les « élus » mais dans les « professionnels » de la délinquance.

Il est toujours question dans ce projet du « partage de l'information » sur les personnes qui bénéficient de mesures sociales, partage qui avait fait descendre dans la rue en 2004 les travailleurs sociaux refusant d'être des délateurs. Le texte prétend éviter aux travailleurs sociaux de fouler aux pieds leur déontologie professionnelle en affirmant : « Les auteurs concernés ne seront habilités à se communiquer entre eux que les renseignements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, c'est-à-dire dans l'intérêt de la personne qui en bénéficie. » C'est donc pour le bien de cette personne !

Autre innovation majeure, le délégué du procureur (souvent un ancien flic désigné par le parquet) pourrait s'autosaisir de certaines infractions (dont les fameuses « incivilités ») sans attendre d'en être chargé par le procureur. Ces miniprocureurs pourraient aussi être saisis par M. le Maire, qui aurait, pour la première fois, une prise sur les services du parquet.

Bon, ce n'est que la 11e version d'un avant-projet, mais il est fort probable qu'il verra le jour dans la campagne électorale de Sarkozy.

D'Afghanistan à l'Irak, une guerre robotisée

« *Deux mains jointes font plus d'ouvrage sur Terre que tous les roulements des machines de guerre* » (Victor Hugo). Les Forces spéciales américaines engagées en Afghanistan ont assez rapidement réclamé des armes adaptées aux combats, comme par exemple une version modernisée du tomahawk, ce casse-tête amérindien en pierre, très efficace notamment lors de corps-à-corps dans les nombreuses grottes afghanes.

Cependant, leurs demandes ne se sont pas réduites à des équipements issus de la Préhistoire. À l'occasion de ce conflit, elles ont fait entrer l'humanité dans une nouvelle ère militaire : celle des drones (avions télécommandés) et des robots de combat.

Certes, l'usage de robots et de drones n'est pas nouveau. Mais, jusqu'en 2002 il relevait avant tout des domaines du déminage, de la reconnaissance et de la surveillance. Or, les années 2001-2002 apparaissent comme une rupture tant technologique que polémologique dans les objectifs de cet emploi.

Ainsi, le 4 novembre 2002, une opération de la CIA menée au Yémen à l'aide d'un drone Predator armé aboutissait à l'élimination d'hommes soupçonnés d'appartenir à El-Qaida. Le mois suivant, soit en décembre 2002, un Predator tirait 2 missiles Stinger sur un Mig 25 irakien dans l'une des zones d'exclusion aérienne imposée illégalement à l'Irak.

La mission initiale dévolue aux drones s'est donc étoffée, et intègre désormais des tâches réservées jusqu'à présent à l'homme seul car relevant du combat contre d'autres hommes. Il s'agit là d'une rupture dans la pratique de la guerre, constituant une évolution aussi importante que celles qui intervinrent avec la Première Guerre mondiale (chars, mitrailleuses, gaz, aviation) et avec la Seconde Guerre mondiale (bombardements aériens massifs et arme nucléaire).

Dans un rapport au Congrès américain, des spécialistes des questions de défense notaient ainsi que « la guerre globale contre le terrorisme a mis sur le devant de la scène la fonction première des UAV, à savoir obtenir des renseignements. En outre, l'efficacité militaire des UAV démontrée lors de conflits récents comme l'Irak, l'Afghanistan et le Kosovo a ouvert les yeux à de nombreuses personnes quant aux avantages et inconvénients des UAV. Il est notamment admis de manière générale que les UAV offrent deux avantages majeurs sur les avions avec pilote : ils sont considérablement moins chers et leur usage permet de minimiser les risques pesant sur les pilotes ».

Bush a pris rapidement toute la mesure de cette mutation. Dès 2001, il expliquait que « le Predator est un bon exemple. Ce drone est capable de tournoyer autour des forces ennemies, d'acquérir des renseignements, de les transmettre instantanément au commandement, qui peut alors tirer sur ces cibles avec une extrême précision. Avant la guerre *(contre le terrorisme, NDLR)*, l'usage du Predator suscitait un certain pessimisme, car il n'empruntait pas les anciens chemins. Aujourd'hui, il est clair que les militaires ne disposent pas d'un nombre suffisant d'UAV. Nous entrons dans une nouvelle ère caractérisée par le rôle grandissant que joueront des véhicules sans pilote de toutes sortes ».

Bush a également mis les moyens financiers (en 2001, 667 millions de dollars, et en 2003 1,1 milliard de dollars) afin de permettre la mise en œuvre d'une armada de 163 drones aux noms évocateurs. Le colonel Richard Szafranski note que « les noms octroyés aux drones en service ou en projet – Chasseur (Hunter), Raptor, Serre de rapace (Talon), Prédateur (Predator), Étoile noire (Darkstar – *comme dans* Star Wars, *NDLR*) – sont autant d'indices démontrant qu'au-delà de l'absence de pilote les UAV sont désormais destinés davantage au combat qu'à la simple surveillance ».

La pseudo-« guerre au terrorisme » a bel et bien contribué à accélérer l'emploi de drones et de robots, et par conséquent elle a renforcé une tendance préexistant à ce conflit. L'emploi massif de drones de combat en Afghanistan puis en Irak apparaît ainsi comme une préfiguration de l'avenir. Le spécialiste américain des questions de défense, Bill Sweetman, notait en mars 2005 que le Predator est l'un des outils que le Pentagone utilise le plus dans la « guerre contre le terrorisme ».

Une surveillance continue et robotisée de l'Afghanistan et de l'Irak

À chaque moment de la nuit ou du jour, 3 ou 4 Predator surveillent le ciel et le sol irakiens et afghans. Cette présence permanente démontre que « le drone est devenu un élément majeur de la panoplie des moyens militaires mis en œuvre pendant la guerre en Afghanistan et en Irak ». En effet, l'emploi en Afghanistan et surtout en Irak des grands drones américains Predator et Global Hawk, capables de voler plus de trente heures, a donné une dimension nouvelle à la gestion du champ de bataille : la permanence de l'action en temps réel. À ce titre, ils représentent un maillon essentiel dans le nouveau concept de « guerre en réseau » adopté par les armées occidentales ».

En février 2003, les États-Unis alignaient 5 modèles principaux de drones : 4 Global Hawk, 48 Predator, 47 Pioneer, 43 Hunter et 21 Shadow, soit un total de 163 drones, auxquels s'ajoutent ceux de la CIA et des centaines d'autres drones moins coûteux.

Afghanistan : l'opération « Enduring Freedom »

Outre les missions de reconnaissance, les Predator ont été utilisés comme plate-forme de télécommunication permettant une prise de décision quasi immédiate quant à l'attaque d'une cible suivant sa détection. Ils ont été également associés aux forces aériennes, notamment aux AC130 (avions lourdement armés de canons et mitrailleuses dits « faucheurs de marguerites ») et aux F18 pour la désignation au moyen d'un laser de cibles au sol.

Quant au Global Hawk, de décembre 2001 à décembre 2002, il a fourni plus de 15 000 images, et a été impliqué dans la désignation de 50 % des cibles détectées et « engagées » par les forces militaires participant à l'opération « Enduring Freedom » (OEF).

Irak : de « South Watch » et « North Watch » à l'opération « Iraqi Freedom »

L'usage de drones contre l'Irak remonte à 1991, avec 533 missions opérées par des Pioneer. Avec la mise en place des opérations « South Watch » et « North Watch » dans le cadre des zones d'exclusion aérienne, les drones sont revenus dans le ciel irakien. Au cours de l'opération « Iraki Freedom » (OIF), les Predator ser-

virent à localiser les défenses anti-aériennes et à les tester. Plus globalement, le Predator a été utilisé lors de l'OIF et, depuis 2003, pour assurer la protection des troupes au sol. Le Global Hawk fait lui aussi partie de la panoplie de drones présents en Irak. Les UAV ont démontré des capacités importantes dans l'acquisition d'informations sur le terrain, que ce soit en Afghanistan ou en Irak. Or, entre ces deux États se trouve l'Iran, menacé d'une intervention américano-israélienne.

L'Iran sous l'œil des drones américains

L'Iran est donc dans le collimateur des Etats-Unis pour deux raisons principales : son soutien au « terrorisme » (Hezbollah au Liban, présence de talibans, soutien à des groupes irakiens) et son programme nucléaire.

C'est dans ce contexte que le 12 février 2005 le *Washington Post* révélait une reconnaissance officielle par les Etats-Unis du survol du territoire iranien par des drones depuis avril 2003, afin de recenser les installations nucléaires et militaires, de localiser et tester les défenses anti-aériennes, de peser sur le climat politique iranien (notamment sur l'élection présidentielle).

Dans un climat de fortes pressions sur la Syrie et en réponse à ces survols, l'Iran a fourni au Hezbollah plusieurs drones de type Misrad. Le 8 novembre 2004, un Misrad 1 survolait Israël pendant vingt minutes. Le 11 avril 2005, le Hezbollah récidivait avec un second Misrad 1 au cours d'un vol de dix-huit minutes.

Le Hezbollah annonça ce second survol au moment même ou Sharon rencontrait Bush. Le journal libanais *Daily Star* notait ainsi que « le drone du Hezbollah délivrait un message non seulement à Israël mais aussi à d'autres destinataires ».

Cet autre destinataire est bien sûr les Etats-Unis, qui encerclent l'Iran grâce à leurs bases en Irak, en Afghanistan et dans d'ex-républiques soviétiques d'Asie centrale.

Le message est aussi clair pour Israël, qui voit pour la première fois depuis très longtemps sa maîtrise aérienne remise en cause – certes modestement, car l'asymétrie demeure entre d'un côté des centaines de chasseurs modernes aux mains de pilotes expérimentés et entraînés et de l'autre quelques drones. Toutefois, ces deux survols apparaissent comme une victoire psychologique, voire un outil de pression psychologique. Israël, le premier utilisateur massif de drones de l'histoire de l'aviation militaire, se trouve ainsi, tel l'arroseur arrosé, sous la menace de drones parmi les plus anciens.

Israël, Liban et territoires occupés

À la fin des années 70, l'industrie israélienne de défense réussit à développer et produire des drones fiables. Ils furent utilisés massivement lors de l'invasion du Liban par Israël en 1982.

Depuis 1982, Israël a été le principal producteur, développeur et exportateur de drones : Hunter, Searcher, Ranger, Heron, Pioneer, Scout, etc.

Malgré la haute technologie des drones, leur usage et l'interprétation des informations qu'ils fournissent ne sont pas toujours aisés. Une vive polémique s'est ainsi instaurée à la suite de la diffusion d'images vidéo prises par un drone israélien dans la bande de Gaza en 2004. Là où les militaires israéliens voyaient un groupe de terroristes transportant des roquettes, l'ONU apercevait des brancardiers transportant un brancard.

Qui plus est, Israël a une forte propension à utiliser des drones pour survoler l'espace libanais. Un rapport de l'ONU constatait dans ce sens, entre le 27 décembre 2004 et le 17 janvier 2005, 23 violations de l'espace aérien libanais dont 13 imputables à des drones !

Au demeurant, Israël et les Etats-Unis ont tous deux franchi un cap important dans l'utilisation de leurs drones en armant ceux-ci...

Les UCAV ou drones de combat

Au cours de la guerre du Vietnam, les Etats-Unis avaient déjà conçu et employé un drone armé. Mais il s'agissait avant tout d'un premier essai. Les développements technologiques récents autorisent un saut sans comparaison. Ainsi, « les UCAV ***(actuel NDLR)*** se distinguent parce qu'ils annoncent une nouvelle tendance : l'émergence des guerres technologiques. Plus que d'un affrontement entre hommes, c'est d'un affrontement entre machines qu'il s'agit ».

Dès 2001 naissait le Predator MQ1B, équipé de 2 missiles Hellfire (Feu de l'enfer). Depuis, son armement a été largement étendu. Avec d'autres drones armés comme le Hunter, son emploi est double : opérations de combat et exécutions extrajudiciaires.

L'engagement de drones dans des opérations de combat

Les opérations de combat au cours desquels les drones armés sont employés relèvent essentiellement de deux types. Premièrement, il s'agit de missions de guerre électronique et de destruction de défense anti-aérienne. Le 8 novembre 2002, la revue *Jane's Defense Weekly* rapportait ainsi que des sources officielles américaines reconnaissaient l'utilisation de drones armés dans le cadre des zones d'exclusion aérienne contre des radars irakiens et des défenses anti-aériennes. Les zones d'exclusion aérienne ont enfin servi de laboratoire à l'essai de drones armés de missiles air-air de type Stinger. Fin décembre 2002, un drone américain tentait d'abattre un Mig 25 irakien, sans succès. Il s'agissait là du premier combat entre un UCAV et un avion avec pilote de l'histoire de l'aviation militaire.

Le second type de missions renvoie à l'appui aérien aux troupes au sol. Le lieutenant-colonel canadien Carl Doyon notait ainsi que d'octobre à décembre 2001 le Predator avait à son actif une dizaine d'attaques air-sol dont « l'efficacité frisait la perfection ». Le général américain Franks, commandant OEF, déclarait pour sa part dès novembre 2001 : « Le Predator est mon outil le plus efficace en matière de recherche – destruction des dirigeants d'Al-Qaida et des talibans –, et il est essentiel à notre capacité militaire ».

En Irak, les mêmes recettes ont servi. Les Predator et les Hunter sont utilisés pour éliminer des groupes armés de résistants à l'occupation.

Les exécutions extrajudiciaires

Parallèlement à ces missions de combat, les drones servent pour des exécutions extrajudiciaires. La première d'entre elles à avoir fait l'objet d'une large couverture médiatique fut celle menée par la CIA le 4 novembre 2002 au Yémen contre six islamistes soupçonnés d'avoir attaqué le destroyer américain *Cole*, en octobre 2000. Ils furent éliminés au moyen d'un missile tiré depuis un drone Predator contrôlé à partir de Djibouti.

Mais, en matière d'exécutions extrajudiciaires au moyen de drones, Israël est le champion toutes catégories. Cette politique d'assassinats ciblés fortement contestée en son sein a conduit à l'élimination de 148 personnes, selon les autorités israéliennes, dont 29 n'étaient pas des activistes (19 % de dommages collatéraux). Selon l'organisation pacifiste israélienne B'Tselem, les civils seraient non pas 29 mais 111, soit 75 % de victimes innocentes...

Quoi qu'il en soit, les drones armés constituent un élément clé du dispositif coercitif israélien.

Les officiels israéliens considèrent ainsi que « l'usage de ces drones doit faire frissonner de peur les terroristes préparant de futurs attentats » ; qu'Israël « les emploie pour dissuader de nouvelles attaques. Ils fournissent des renseignements de manière continue, en temps réel sur le terrain, très en amont, de manière à apporter une réponse immédiate et forte ». Enfin, « les drones montrent que nous pouvons toujours intervenir *[à Gaza]* sans y maintenir une présence ».

Les robots terrestres

Dès la Seconde Guerre mondiale, des robots comme le Goliath étaient en dotation dans certaines armées, avec pour fonctions le déminage et la reconnaissance. Les mêmes tendances que celles caractérisant les drones sont à l'œuvre : développement quantitatif de leur usage et armement des plates-formes qu'ils constituent.

Il apparaît ainsi que « les interventions récentes en Irak et en Afghanistan ont démontré l'importance de la robotique comme élément démultiplicateur de force et comme élément de protection des soldats sur le terrain ». Que se soit en Afghanistan ou en Irak, plusieurs modèles de robots terrestres sont en service : Irobot, Dragon runner, ODIS et Talon. Celui-ci fut le premier robot à intervenir en Afghanistan. D'octobre 2001 à fin 2004, plus de 20 000 missions ont été menées avec l'aide d'une centaine de Talon. Les robots de combat sont quant à eux bien moins nombreux sur le terrain puisqu'ils ne sont que 18 en Irak.

Reconnaissance, surveillance, déminage et détection NBC, mais aussi combat

C'est la firme Foster-Miller, conceptrice du Talon, qui a développé le premier robot de combat. Il s'agit en fait d'une adaptation du Talon baptisée « Special Weapons Observation Reconnaissance and Detection System », SWORDS, ce qui signifie en anglais « épées ». Il peut riposter voire attaquer grâce à diverses armes : fusils d'assaut, mitrailleuses, roquettes antichars, lance-grenades, armes non létales. La précision de son tir dépasse celle du soldat moyen.

Certes, les évolutions des UGV sont moins spectaculaires que celles enregistrées dans le domaine des drones. Cependant, il s'agit d'une « **anticipation** sur ce qui va advenir prochainement », affirme John Pike, directeur de GlobalSecurity.org, avant d'ajouter que « ces choses n'ont pas de famille à qui il faut écrire en cas de décès sur le théâtre des opérations. Elles sont sans peur. Vous pouvez les positionner à des endroits où il serait très difficile d'envoyer des soldats... ». Nombreux sont donc les projets en cours.

Pour les futurs UCAV, un maître mot : l'autonomie

Ces drones de combat peuvent intervenir soit en étant contrôlés par un opérateur ou en autonomie. En 2001, le Congrès des Etats-Unis a décidé que d'ici à 2010 les drones constitueraient 30 % du total des avions américains de frappe en profondeur. Comme le note le lieutenant-colonel français Mochin, « l'évolution vers la robotisation de la campagne aérienne semble (donc) inévitable ».

Le X45 en est une illustration parfaite : un avion prêt à détruire immédiatement toute menace sans aucun risque pour un pilote. Lors d'une attaque en meute, les X45 déterminent eux-mêmes lequel d'entre eux est le plus à même d'éliminer la cible, du fait de sa proximité avec elle, de ses réserves en carburant et de son stock d'armes.

Des robots pour accroître les effectifs de l'US Army

Le Future Combat System américain prévoit également qu'à partir de 2010 l'armée américaine disposera de 1 663 robots dont 1 200 « Multifonctional Utility Logistics and Equipment Vehicle » (MULE), emportant une tonne d'armes, de senseurs, de munitions, de vivres ou de minidrones.

Mais, là encore, Israël apparaît comme l'État le plus à la pointe du progrès technologique avec le Gardium, qui peut intervenir à l'encontre d'éléments suspects pénétrant un périmètre donné et les retenir jusqu'à ce qu'une patrouille humaine arrive. Il peut également être utilisé pour éliminer une menace. Sa vitesse est de 80 kilomètres/heure et il peut être équipé, outre de divers senseurs, d'armes létales ou non létales. Ses patrouilles peuvent être préplanifiées, l'opérateur humain n'intervenant alors qu'en cas d'incident. Il s'inscrit, au demeurant, dans un projet plus global de « frontière électroniquement gardée » par un ensemble de drones et de robots. Selon des officiels israéliens, les « terroristes » pourront ainsi être éliminés de manière automatique. Après une identification électronique d'individus comme des éléments hostiles, le système proposera lui-même à l'opérateur humain de sélectionner le vecteur (UGV ou drone) le plus approprié, de par sa position ou son armement, pour supprimer ces éléments.

Des applications pour maintenir l'ordre

Drones et robots constituent des plates-formes de senseurs, d'armes létales ou non létales dont de nombreuses applications peuvent servir dans le domaine du maintien de l'ordre. Certains robots trouvent d'ailleurs leur origine dans ces missions. Le drone de 4.5 kilogrammes produit par Tecknisolar en est un exemple. Dirigeant de cette société, Pascal Barguidjian, déclare ainsi : « Cet équipement est particulièrement adapté au survol de manifestations rassemblant plusieurs milliers de personnes. En cas de débordement, il peut identifier rapidement, grâce à sa caméra embarquée, les émeutiers et les immobiliser en projetant du gaz »...

La robotisation favorise un recours plus fréquent à la violence

Plusieurs éléments laissent à penser que la robotisation favorise un recours plus fréquent à la violence.

Le faible coût théorique du drone est un premier argument : « sur le plan économique, un UCAV réutilisable est moins coûteux à long terme qu'un missile de croisière à 1 million de dollars pièce servant une seule fois ». De plus, comme le souligne le général Henry « Hap » Arnold, « Pour le prix d'un B17 larguant une bombe unique de 2,7 tonnes, nous pouvons envoyer 500 petits UCAV au-dessus du territoire ennemi ; chacun emportant avec lui 360 kilogrammes d'explosif (soit 180 tonnes) ».

Un second argument réside dans l'absence d'équipage, qui permet de réduire le volume du véhicule et d'accroître ses performances.

Enfin, en cas de perte, personne ne pleurera la mort du drone, et il n'y aura pas de pilotes à exhiber devant les caméras. Pas de frais de formation, ni de paie, ni de retraite, ni de famille, et encore moins de cercueil à montrer aux journaux télévisés, ni même de pitié : le drone et le robot ont des qualités bien supérieures aux humains dans la perspective d'un recours plus fréquent à la violence.

De par ces considérations, ils constituent des multiplicateurs de puissance destinés à gagner des guerres, selon l'UEO. Dit autrement, « les UCAV fournissent à notre politique de leadership diplomatique un moyen militaire supplémentaire permettant de ne pas risquer des vies américaines ». De même pour le lieutenant-colonel Vandendorpe : « Les systèmes de drones deviendront assurément un outil privilégié des responsables politico-militaires pour les conflits du XXIe siècle ». Il y a donc consensus dans les milieux militaires autour de l'idée suivante : « Si des vies et de l'argent sont économisés, avec un accroissement réel de l'efficacité des missions menées, alors les véhicules sans pilote deviendront un outil essentiel dans la conduite des guerres ».

L'usage des drones contribuera à renforcer cette « domination aérienne *[qui]* donne aux Etats-Unis un avantage asymétrique sur n'importe quelle nation du monde ». Or, nous savons ce qu'en font les Etats-Unis... S'ils obtiennent davantage de suprématie militaire à moindre coût et à moindre vie américaine, ils ne feront que davantage usage de la coercition. Comme l'affirmait Montesquieu, « un empire fondé par les armes a besoin de se soutenir par les armes ».

Karim

Amiante : un crime social

L'amiante est un problème économique, un drame humain, mais en aucun cas un enjeu politicien !

Une manifestation à Paris...

Le 15 octobre 2005, une manifestation nationale a eu lieu à Paris à l'appel de l'ANDEVA (Agence nationale des victimes de l'amiante). En tête du cortège, les « veuves de Dunkerque ». Les 4 000 manifestants, victimes et parents, venaient pour exiger un procès pénal permettant de démasquer les responsables des 3 000 décès par an dus à l'amiante. Pourquoi un grand procès pénal ? « Nous ne le faisons pas par esprit de vengeance, pour que les têtes roulent dans la sciure, mais pour qu'une telle catastrophe sanitaire ne puisse plus se reproduire. » Il faut savoir que les premières plaintes en ce sens remontent à plus d'une dizaine d'années. L'amiante est interdit en France depuis 1997, sous la présidence Chirac. Depuis 1996, 20 000 victimes ont été indemnisées. La première plainte pour « atteinte à la vie et l'intégrité physique » fut déposée en 1997 par quatre familles d'anciens salariés des chantiers navals Normed de Dunkerque. Elle a débouché sur un non-lieu en 2003. Non-lieu qui sera confirmé en appel. Certes, des employeurs ont été poursuivis et condamnés ici et là, mais la résistance et la lutte menée par les travailleurs, leurs familles et les associations des victimes de l'amiante, visent à faire la lumière sur l'inaction et la responsabilité des pouvoirs publics, en particulier de l'État durant ces vingt dernières années.

Une stèle et un hommage aux victimes

Dans la région normande, l'amiante, c'est Cherbourg avec la DCN – la construction navale –, mais aussi le bassin de l'Orne autour de Condé-sur-Noireau et ses usines Ferrodo : le premier employeur local où l'on a tissé et transformé l'amiante. La première implantation d'usine se fera en 1895, puis suivront neuf autres sites employant jusqu'à 2 750 salariés. Seuls deux sites perdurent, avec quelque 1 000 salariés. De ces années-là, 700 dossiers ont été déposés tant aux tribunaux des affaires sociales de l'Orne que du Calvados par des salariés ou leurs proches. 600 ont été acceptés. Il faut savoir que dans le bassin Condé-Flers on note une mort par semaine due aux conséquences de l'amiante. C'est la raison qui, après de vifs débats locaux, a conduit à ériger et inaugurer le 1er octobre 2005 une stèle aux victimes de l'amiante d'où qu'elles soient. Une stèle pour le passé, mais surtout pour l'avenir.

Dépassant les tribunaux administratifs, les travailleurs, leurs familles et leurs associations de défense tentent de poursuivre leurs procédures au pénal. Les plaintes sont alors regroupées à Paris au pôle judiciaire de santé publique. C'est la juge M.-O. Bertelle-Geffroy et son équipe qui instruisent les dossiers, dont le plus célèbre est celui de la faculté de Jussieu. Mais nombre de ces dossiers sont toujours et encore en attente, en enquête préliminaire. « Je ne dispose en réalité que d'un enquêteur de police à plein-temps », déplore la juge parisienne. Les manifestants de Paris revendiquaient aussi une augmentation des moyens attribués aux magistrats du pôle de santé publique chargés d'instruire. Plus de dix ans après les premières plaintes, toutes ces enquêtes vont donc exiger beaucoup de temps. Un temps gagné, précieux répit pour les responsables industriels et gouvernementaux, surtout si les victimes plaignantes venaient à décéder entre-temps. Pour les salariés, leurs familles et associations de défense, c'est un temps d'indignation et de colère. Cette lenteur des procédures (voulue politiquement) alimente la crainte qu'aucune responsabilité des industriels et de leurs souteneurs gouvernementaux d'alors ne soit vraiment reconnue.

Responsables mais pas coupables

Les milliers de manifestants de Paris réclamaient également l'abrogation de la loi Fauchon du 10 juillet 2000 adoptée par le gouvernement Jospin et la gauche plurielle. C'est en s'appuyant sur cette loi que la cour d'appel de Douai a débouté les « veuves de Dunkerque » qui réclamaient un procès pénal pour les coupables – un procès où « les empoisonneurs doivent être jugés ».

E. Guigou, ministre de la Justice sous Jospin, a repris après modification une proposition de loi d'un sénateur centriste. Il s'agissait alors de poursuites pénales contre certains maires concernant les responsabilités indirectes d'accidents survenus dans leur commune. Partant de ces problèmes juridiques rencontrés par ces élus et au nom de l'« équité » et d'une « justice égale pour tous », la ministre et l'ensemble des députés et sénateurs ont étendu cette notion de « délit non intentionnel » à tous les responsables, qu'ils soient économiques ou politiques. Ce sera le fameux « responsable mais pas coupable ».

Cette nouvelle loi allait surtout donner l'impunité à cette catégorie d'industriels et de politiques copains et coquins en affaires. Décideurs et profiteurs qui font passer leurs profits avant la santé, la vie des travailleurs et de la population. Bref, une impunité pour ces responsables de morts ou d'accidentés du travail qui n'hésitent pas à sacrifier aux règles de la rentabilité, les mesures d'hygiène et de sécurité, et contraignent ainsi les salariés à des conditions de travail dangereuses entraînant des drames. « La réglementation a été occultée au profit du fric, explique J. E., agent de maîtrise – trente-trois ans à l'usine Ferrodo. La paye était en rapport avec le danger, mais on ne le connaissait pas... L'amiante est une fibre qui n'irrite pas. C'est doux ! L'État a été incapable de faire appliquer les décrets, et les gros actionnaires se sont faits du fric tout en sachant qu'ils tuaient des gens. »

On peut penser que c'est en connaissance de cause que le gouvernement Jospin a fait adopter cette loi qui renforce la protection juridique des industriels ou des politiques sur le plan pénal. Comme ce n'est pas un hasard si, au même moment, sous la pression des luttes juridiques des salariés et de leurs associations, il a mis en place le « fonds d'indemnisation public pour les victimes de l'amiante ». Depuis 1996, 20 000 victimes ont été indemnisées. Une fois encore, l'État vient aider avec l'argent public les patrons coupables d'empoisonnement de milliers de salariés. Face aux procès engagés et aux menaces financières qui s'ensuivront (si elles aboutissent), le patronat et son puissant lobby (français) ont bien manœuvré.

Le Comité permanent amiante

Dans un livre paru en 2004, *Amiante : 100 000 morts à venir*, le journaliste F. Malye relate très précisément comment le lobby international de l'amiante a su dès 1971 s'activer derrière la multinationale Saint-Gobin et Eternit en France pour écouler les produits amiantés, déjà dénoncés comme dangereux et cancérigènes pour les salariés et les usagers. Pour contrer l'offensive anti-amiante de plus en plus pressante est créé, en 1982, à l'exemple des Anglais, le Comité permanent amiante (CPA), à l'initiative de M. Valtat, patron de la Société communications économiques et sociales qui gère la communication des industriels de l'amiante français. Ce CPA sera un outil efficace au service des industriels de l'amiante jusqu'à sa dissolution en

1995. « Le CPA a œuvré jour après jour pour que la France demeure la patrie de l'amiante », lit-on dans le livre de F. Malye. Dans ce comité siègent des membres de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité), des scientifiques, des membres de ministères, mais aussi des syndicalistes de la CFDT ainsi que de la CGT. Pour cette dernière, son représentant expliquera : « Certains avaient eu peur de servir d'alibi, or il faut que les partenaires sociaux arrivent à un certain consensus. » Pendant que les instances syndicales cautionnaient ce comité, les délégués de boîtes (Amisol, Ferrodo...) se battaient avec le comité intersyndical de Jussieu pour dénoncer les méfaits de l'amiante. Souvenons-nous que la gauche politique et syndicale est au pouvoir depuis 1981 et que l'heure est au paritarisme, au partenariat entre patronat et partenaires sociaux. Grâce à ce comité paravent, le lobby de l'amiante sèmera la mort pour les années à venir. Le CPA lui permet de garder l'offensive, de gagner du temps et donc des profits avant que l'usage de l'amiante ne soit définitivement interdit sous la présidence Chirac en 1997. Les industriels gagneront ainsi quinze ans grâce au concept d'« usage » de ce matériau. Alors que cet usage est dénoncé dans les instances européennes et qu'il est interdit dans certains pays d'Europe, la France avec cet « usage contrôlé » finit même par devenir la plus grosse consommatrice d'amiante, pour le plus grand bien de Saint-Gobin et Eternit. Ce matériau est utilisé dans le bâtiment, l'automobile, l'électroménager, etc. Il est très performant contre le feu et pas cher. Ces années d'« usage contrôlé » de l'amiante se confondent avec celles de la gauche au pouvoir.

Dans son livre, F. Malye consacre un chapitre au silence de Martine Aubry, nommée ministre de l'Emploi et de la Solidarité dans le gouvernement de Jospin en 1997 (six mois après l'interdiction de l'amiante). S'il juge son bilan positif à ce ministère, il n'hésite pas à écrire : « Personne ne pose à M. Aubry la bonne question au sujet de cette affaire : quelle a été sa gestion du dossier durant ses précédents passages au ministère du Travail ? Car si quelqu'un a favorisé durant de longues années l'"usage contrôlé" de l'amiante, c'est bien elle. »

Plus loin dans son livre, un autre chapitre concerne l'« affaire Allègre » : Allègre, ministre de la recherche sous Jospin, et dont les prises de position vont avoir de lourdes conséquences dans le dossier de désamiantage de la faculté de Jussieu. Il pourfendra le Comité anti-amiante de Jussieu et son terrorisme intellectuel. Il ne ménagera pas davantage ses collègues scientifiques de l'INSERM, auteurs d'un rapport qui conduira à l'interdiction de l'amiante en 1997 : « Un rapport qui ne brille pas par sa rigueur scientifique... d'un point de vue scientifique, cette expertise est lamentable. » Claude Allègre aurait bloqué le dossier de désamiantage de Jussieu. Il faut dire que cet ancien ministre a un point de vue bien arrêté sur la question : « L'amiante n'est toxique qu'à hautes doses, vous ne pouvez écrire autre chose. »

Le rapport du Sénat qui enfonce des portes ouvertes

Fin octobre 2005, la mission d'information du Sénat remet son rapport d'enquête sur l'amiante. Elle enfonce Des portes ouvertes. Certes, elle accable l'État « qui n'a pas su protéger les travailleurs exposés à ce matériau très dangereux. » Le rapport pointe aussi le lobby des industriels de l'amiante « qui a anesthésié la vigilance des pouvoirs publics et a su instrumentaliser, dès sa création, le Comité permanent amiante : un lobby remarquablement efficace qui a su profiter des carences des pouvoirs publics. » Les informations contenues dans ce texte étaient déjà pour nombre d'entre elles sur la place publique depuis1996. Rien de neuf n'est donc sorti des lambris du Sénat. Aussi n'est-il pas surprenant que les parlementaires de gauche et de droite qui participaient à cette commission consensuelle se soient bien gardés de proposer l'abrogation de la loi Fauchon du 10 juillet 2000.

Les pouvoirs publics et politiques « responsables, mais pas coupables » ! se trouvent des circonstances atténuantes face à des industriels coupables de ce crime social. Quant aux industriels, ils ne seront dans ces conditions que difficilement condamnés.

MZ, Caen,
le 15 décembre 2005

Les scientifiques annoncent une épidémie inéluctable et irréversible. 35000 décès imputés à l'amiante entre 1965 et 1995, 60000 à 100000 dans les vingt ans à venir. S'ajoutent à ces chiffres environ 10% des 25000 cancers du poumon déclarés chaque année.
27,5% des hommes à la retraite ont été exposés dans leur métier à l'amiante, même si tous ne développeront pas la maladie.
300 recours en 2002, plus de 1500 en 2004.
L'indemnisation (inégale) des victimes sur vingt ans est estimée entre 26,8 et 32,2 milliards d'euros.

À lire :
François Malye, *Amiante : 100000 morts à venir*, Le Cherche-Midi, 2004.
Collectif intersyndical sécurité, *Danger amiante*, Maspéro, 1977.

Vient de paraître

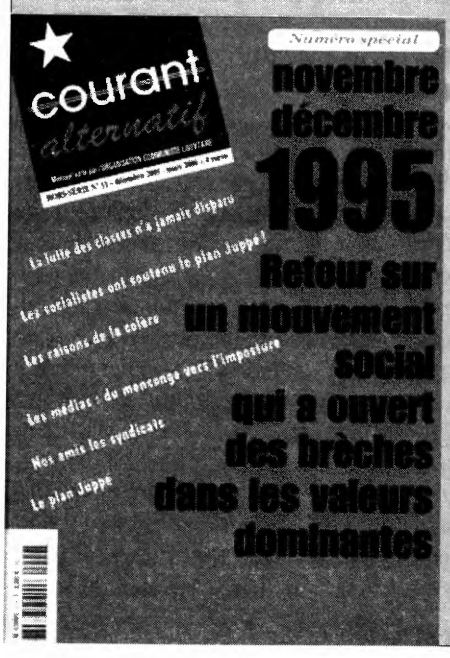

Numéro spécial de Courant Alternatif

Novembre-décembre 1995 retour sur un mouvement qui a ouvert des brèches dans les valeurs dominantes

Attention ! Ce numéro spécial n'est pas compris dans l'abonnement annuel.

Si vous voulez le recevoir il faut le commander contre 4 euros à : OCL Égrégore BP 1213 – 51058 Reims cedex

À lire

Politiques migratoires, petites et grandes manœuvres.

ouvr. coll.

éd. Carobella ex natura, avec la participation de la Mouette enragée : 252 pages, 10 euros.

« Les "politiques migratoires" sont un ensemble de dispositifs et de techniques de contrôle, d'entrave, d'encadrement des migrations et de gestion de l'immigration, dessinant une « hiérarchie de la mobilité » aux incidences très directes, voire très violentes, sur bon nombre de nos contemporains (non-occidentaux pour la plupart). Du plus spectaculaire/exceptionnel (les charters européens) au plus quotidien/discret (l'expérience de la clandestinité), ces politiques sont autant faites de grandes manœuvres (l'envoi de l'armée espagnole à Ceuta et Melilla) que de petits arrangements (tolérance de fait du travail des sans-papiers). Elles contribuent à construire des espaces et des rapports économiques dans lesquels tout le monde est « pris » (au piège, est-on tenté de dire) : ces politiques ne sont extérieures à personne. »

Au sommaire : Franck Düvell, « La mondialisation du contrôle des migrations » ; Claire Rodier, « L'Europe et l'externalisation. La Libye en première ligne » ; Élise Vallois, « L'asile en France. Exemplarité d'une politique de non-accueil », suivi d'Olivier Clochard, « Zones d'attente : éléments cartographiques » ; Morgan Garo, « D'expulsion en expulsion. Des Roms dans l'étau franco-roumain », suivi de Mita Castle-Kanerova, « Réfugiés roms : la dimension européenne » ; La Mouette enragée, « De Sangatte à Coquelles. Situation et interventions (1999-2004) », suivi de « An Architektur, Sangatte : géographie de la frontière » ; Nicholas Bell, « Travailleurs migrants dans l'agriculture intensive. Quel soutien ? », suivi de Sissel Brodal, « La galère de l'or rouge » et de Louis Bretton, « Résister aujourd'hui/vaincre dans dix mille ans » ; Christophe Daadouch, « De l'intégration comme motif d'exclusion » ; Nicholas De Genova, « La production légale de l'"illégalité" des migrants/Mexicains ».

Contre le travail

Philippe Godard

éd. Homnisphères, coll. « Expression directe », 162 p., 12 euros.

« La remise en cause du travail est une remise en cause du "sens de la vie". Et je postule que si l'homme ne peut se passer de travailler, il ne peut se passer non plus de critiquer le travail car loin d'être supérieur aux autres activités humaines, le travail en est au contraire la lie puisqu'il empêche, par la place qu'il occupe dans la vie et dans les rapports sociaux, la création et l'invention d'autres rapports.

Si priver l'homme de son travail revient à le priver de son cerveau et de ses mains, à en faire un zombie puisqu'il ne sait guère faire autre chose que travailler ou recomposer ses forces pour attaquer un nouveau cycle de travail, il nous faudrait alors constater que notre évolution a réduit l'homme à un être dont le cerveau et les mains ne servent plus qu'une seule fin : le travail.

Et abandonner toute critique, "nous imaginer heureux", comme disait Camus... »

Courrier

Camarades,

Je viens de lire le n° 153 de CA et je suis surpris de votre réponse à G. Davranche d'Alternative libertaire. D'une part, il serait nécessaire de dire aux lecteurs les points précis avec lesquels vous êtes en désaccord avec l'article réduit d'Yves Coleman de CA n° 151, à moins que ce ne soient les points soulevés, comme vous l'écrivez, par ce même Davranche. Et là cela poserait réellement des problèmes de compréhension de ce que vous avez pu écrire sur cette énième mascarade électorale, rejoignant ainsi les incohérences des « anarchistes » du Monde libertaire et des « anarcho-syndicalistes » de la « CNT-Vignoles ». J'espère que votre réponse n'a pa été dictée par la pommade de Davranche à JPD même si la trouvaille de ce dernier de classes sociales dans le résultat de ce référendum était pour le moins tirée par les cheveux et a servi d'appui à ce libertoto (« libertaire autoritaire ») pour en conclure à des « interrogations communes ». D'autre part, ne pas réagir à ce que Davranche croit comprendre dans la « voie étroite » émise par JPD ne peut qu'accroître l'ambiguïté de votre position.

Enfin, je voudrais vous rappeler qu'après avoir abrité dans ses murs parisiens les antinucléaires désireux de poursuivre l'action après la manifestation du 17 janvier 2004, AL s'est assez vite défilée devant la construction d'une coordination autonome de groupes de base et d'individus. Pour ma part, cette attitude est significative du décalage entre le discours idéologique et les actes.

Vos militants présents ne s'en sont pas étonnés de même que les autres « antinucléaires radicaux ». Pour conclure, si je pense que l'unité est à rechercher dans les combats, cela ne doit pas se faire au détriment d'une analyse sans concession à nos principes fondamentaux (critique du capitalisme, de l'électoralisme, de la délégation de pouvoir, de tout ce qui fonde la domination et d'un refus de l'État). Il ne s'agit pas de la « doxa anarchiste » opposée aux intérêts des travailleurs comme l'écrit Davranche dans le n° 141 d'Alternative libertaire, mais bel et bien le choix entre le réformisme et la révolution.

Michel W. de la CNT-AIT d'Amiens

Bonjour,

Je tiens à vous faire part de ma satisfaction concernant le numéro « été 2005 » de CA. J'ai particulièrement apprécié l'article « Retour sur l'initiative place des Résistances » et les articles sur le référendum.

Concernant l'article « Retour sur l'initiative place des Résistances », le fait de construire un « réseau » me paraît essentiel pour donner un essor à l'idée libertaire. Il est triste de constater que les « libertaires » n'arrivent pas à créer un espace de débat (et de diffusion d'information) alors que les gens d'ATTAC y arrivent (sur d'autres bases, bien sûr). Même si la démocratie interne est inexistante, ils arrivent à faire des « synthèses ». Je pense que CA devrait consacrer une rubrique à ce thème, dans chaque numéro.

Concernant le référendum, la méthode adoptée pour traiter du référendum répond au malaise que j'ai ressenti en lisant les articles sur le « voile ». Je n'étais pas en désaccord avec ces articles (principalement orientés sur la dénonciation des délires racistes actuels), mais une partie de la problématique semblait absente (la dénonciation du patriarcat, du machisme, etc.). À propos du référendum, CA ne choisit pas une vérité mais présente deux lectures (qui bien que différentes sont vraies toutes les deux), c'est-à-dire le référendum comme catalyseur social et le référendum comme nouvel essor de l'orgueil national. Pour aller jusqu'au bout de la logique, on aurait pu réunir les deux articles dans le même dossier et expliquer en introduction qu'il n'y avait pas une, mais plusieurs vérités. C'est cette méthode qu'il aurait fallu utiliser à propos du voile (il n'y a pas une vérité mais plusieurs vérités) avec plusieurs approches : la dénonciation du racisme et de la stigmatisation d'une communauté, le quotidien de la jeunesse (à l'école, dans la famille, etc.), le patriarcat dans les sociétés traditionnelles, l'utilisation des ligues de vertu féminines par les mouvements religieux et d'extrême droite, etc.

Je pense qu'il faut utiliser cette méthode quand on aborde les grands thèmes d'actualité. C'est-à-dire multiplier les approches afin d'enrichir les points de vue (sans vouloir définir une vérité absolue). Voilà, c'est tout, j'espère que mon avis vous sera utile.

Gaston

Brèves

Les « bienfaits du colonialisme », c'est ça !

Esclavage • 14 millions d'Africains ont été déportés dans le Nouveau Monde du XVIe siècle au début du XIXe siècle. Les descendants de ces esclaves, noirs ou métis, sont aujourd'hui environ 200 millions. La traite des Noirs aurait causé la mort de 13 millions d'hommes et de femmes, dont 2 millions disparus en mer (chiffres extraits du Livre noir du colonialisme, sous la direction de Marc Ferro, Robert Laffont).

L'Algérie en 1962, c'était : • Plus de 80 % d'analphabètes • Moins de 10 % de la population scolarisée dans les écoles coloniales • Un seul vétérinaire, deux ingénieurs agronomes, cinq architectes algériens. • 30 000 lycéens et moins de 2 000 étudiants algériens qui fréquentaient la seule université d'Alger et l'École polytechnique. • Moins de 100 médecins pour 12 millions d'habitants.

La guerre d'Algérie, c'est : • 8 000 villages détruits au napalm • 5 millions d'Algériens déplacés • 1 million d'Algériens en camps de regroupement Plus de 200 000 détenus • Plus d'un million d'Algériens morts pendant huit ans de guerre • 25 000 jeunes Algériens tombés dans la seule capitale entre 1955 et 1957 durant ce que les historiens ont appelé la bataille d'Alger

Quelques dates : 1802. En Guadeloupe, 10 000 personnes périssent lors du rétablissement de l'esclavage.

16 mars 1871. Une insurrection éclate en Kabylie. La répression, impitoyable, coûte la vie à plus de 20 000 insurgés. Des villages entiers sont détruits, des familles décimées ou jetées sur les chemins de l'errance. Les terres sont confisquées et distribuées aux nouveaux colons alsaciens. Des milliers d'insurgés sont déportés dans les bagnes de Cayenne ou de Nouvelle-Calédonie. D'autres sont enrôlés de force pour la campagne de Madagascar. La région se voit infliger une amende de 36 millions de francs-or.

Janvier 1927. L'Inspecteur des colonies de 3e classe Gayet, dans un rapport sur l'administration de Cochinchine, parle d'un « véritable servage ».

30 mars 1947. Une insurrection éclate à Madagascar. Elle est réprimée dans le sang par l'armée française. Bilan du massacre : 90 000 morts.

8 mai 1945. L'armée française réprime la manifestation pour l'indépendance de l'Algérie, à Sétif. Les événements tournent à l'émeute et embrasent tout l'Est algérien. Bilan : un massacre qui fera 45 000 morts.

Le dernier jour de l'année est décidément une journée de lutte.

Trois cents personnes ont manifesté de Saint Michel jusqu'à la prison de la Santé, contre toutes les prisons, pour la libération des émeutiers et contre l'état d'urgence.

Malgré les charges policières (plus d'une dizaine de cars de gardes mobiles), une centaine de camarades est arrivée jusqu'à la prison ou un feu d'artifice a été lancé.

Démocratie et impérialisme

Les deux principales puissances impérialistes mondiales viennent d'adresser un avertissement sans frais à la population palestinienne de Cisjordanie et de Gaza.

Il y a quelques jours, la Chambre des représentants des USA d'une part et Javier Solana parlant au nom de l'Union Européenne d'autre part, ont clairement annoncé que le soutien financier apporté à l'Autorité palestinienne serait remis en cause en cas de victoire électorale et/ou de participation à « cette administration » d'organisations qui ne condamnent pas la violence ou qui ne reconnaissent pas l'État d'Israël.

Le message adressé aux Palestiniens est sans ambiguïté : l'Impérialisme ne tolérera pas que les Palestiniens choisissent une représentation politique qui n'accepterait pas la soumission et qui refuserait de liquider leurs aspirations nationales en échange de quelques miettes politiques et de nombreuses prébendes individuelles.

Petit rappel à la réalité

L'Observatoire des inégalités a repris les statistiques de l'INSEE sur les salaires (dans le privé et le public). Il s'agit ici uniquement des salaires à temps complet ; sont donc exclus les chômeurs, les RMIstes et les travailleurs à temps partiel, donc a priori la fraction la plus pauvre de la population. La moitié des salarié-e-s gagnent moins de 1 455 euros net par mois. Seulement 20 % des salarié-e-s gagnent plus de 2 000 euros (2 196 pour être précis), et ceux-celles qui gagnent plus de 2 909 euros représentent seulement 10 % des salarié-e-s à temps plein. Le sexisme n'est pas mort : la moitié des salariées gagnent moins de 1 332 euros, et plus on s'élève dans l'échelle, plus l'écart entre hommes et femmes est important (10 % des salariés gagnent plus de 3 187 euros, 10 % des salariées plus de 2 408 euros). Si on cherche des classes moyennes, et qu'on les prend par exemple au-dessus des 30 % les plus mal payé-e-s et en dessous des 30 % les mieux payé-e-s, on se situe entre 1 200 et 1 840 euros (1 100 et 1 660 pour les femmes). Des chiffres à garder en tête la prochaine fois que votre journal télévisé favori prendra un exemple de classe moyenne à 2 500 euros…

Avis aux antinucléaires

Dominique Voynet : « L'opposition au nucléaire ne fait pas partie de mon identité écologiste »

Cela n'est guère surprenant de la part de la leader d'un parti dont les représentants normands ont voté pour la construction d'un EPR dans le Cotentin. Rajoutons qu'Yves Cochet, un autre Vert historique vient de se déclarer, sur les ondes de France Inter, favorable au TGV !

Arrêté du 14 septembre 2005 portant agrément de l'association Réseau « Sortir du nucléaire »

La ministre de l'écologie et du développement durable

… Considérant que l'association Réseau « Sortir du nucléaire », qui constitue une fédération d'associations de protection de l'environnement, remplit les conditions prévues à l'article R. 141-2 du code de l'environnement, à savoir que ses activités statutaires relatives à la lutte contre les pollutions et les nuisances correspondent à l'un des domaines de protection de l'environnement énumérés à l'article L. 141-1 ; que les activités effectives exercées sont consacrées à titre principal à la protection de l'environnement ; que le fonctionnement des instances associatives, tant l'assemblée générale que le conseil d'administration, est conforme au dispositif fixé à cet égard par les statuts ; que les garanties d'organisation, notamment au plan financier, sont suffisantes, au regard du redressement opéré en 2003, pour assurer l'équilibre des charges et des ressources financières et la pérennité de l'association,

Arrête :

L'association Réseau « Sortir du nucléaire » est agréée au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement dans le cadre national.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 septembre 2005.

Aucun rapport avec la brève précédente, bien entendu !